



UNIVERSITE ABDERRAHMANE

MIRA - BEJAIA

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION**

Département des Sciences Financières et Comptabilité

Mémoire de fin de Cycle

Pour l'obtention du diplôme de Master en sciences financières et comptabilité
Option : Comptabilité et audit (CA)

Thème

*Les travaux de fin d'exercice
Cas : Général emballage d'Akbou*

Réalisé par :
AIT OUKLI Thiziri
MERGHIT Ibtissem

Encadré par :
M. AIT ABBAS Fatah

Promotion 2023/2024

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier Dieu le tout puissant, qui nous a donné la force et la patience de réaliser ce modeste travail.

En second lieu, nous tenons à remercier notre encadreur Mr AIT ABBAS pour avoir accepté de m'encadrer et pour ces précieux conseils et orientations utiles pour son élaboration.

Je remercie également les membres du jury pour l'honneur qu'ils me font de lire et d'évaluer ce travail de recherche.

Nous sommes aussi très reconnaissants envers l'ensemble du personnel de de la société SARL GENERALE EMBALLAGE.

Enfin, nous tenons également à remercier toute les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de notre travail.

Dédicace

Je dédie ce modeste travail :

A mes chers parents , pour leur soutien indéfectible tout au long de ce parcours académique .

A mes meilleure amis IBTISSEM et LYDIA , pour leur présence et leurs encouragement .

A mes professeurs , pour leur enseignement précieux et leurs conseils avisés .

A toutes les personnes qui m'aime.

Puisse Dieux vous donne santé , bonheur , courage , et surtout réussite .

THIZIRI

Dédicace

Je dédie ce modeste de travail à celle qui m'a donnée la vie et sacrifié pour mon bonheur et ma réussite, A ma mère.

A mon cher Père qui est la souvent dans des moments de joie ou tristesse pour m'encourager qui veille à me donner de l'aide.

A mes plus chers sœurs IMEN et ALIMA qui me soutient dans de bons et pires moment , à me donner de la force et m'encourager pour que je puisse avancer et atteindre mes objectifs.

A tous ce qui nous ont aidés à accomplir ce travail dans de meilleures conditions possibles. Sans oublier Les membres de famille

A mes frères YASSER, ABDELHADI et OUSSAMA qui sont toujours là

A ma chère binôme THIZIRI et meilleure amie LYDIA, que j'aime tant, avec qui j'ai vécu des instants inoubliable, c'est avec joie que je partage avec vous ce précieux travail qui nous mènera à la réussite

A toutes les personnes qui m'aime. Et qui ont contribué de près ou de loin pour la réalisation de ce travail.

A nos enseignants qui nous ont transmis le savoir.

Liste des abréviations

- **A** : Annuité.
- **Art** : Article.
- **BA** : Base Amortissable.
- **CA** : Chiffre d'Affaire.
- **CNC** : Conseil National des Comptables
- **CR** : Compte de Résultat.
- **DA** : Dinars Algérien
- **DOT** : Dotation.
- **HT** : Hors Taxe.
- **IBS** : Impôts sur le bénéfice des sociétés
- **IFRS** : International Financial Reporting Standards.
- **JORA** : Journal Officiel De la République Algérienne.
- **MP** : Matière Première.
- **N** : l'année actuelle.
- **N+1** : l'année suivante.
- **N-1** : l'année précédente.
- **NIF** : Numéro d'Identifiant Fiscal.
- **PCN** : Plan Comptable National.
- **PV** : Procès-verbal.
- **SARL** : Société à Responsabilité Limité.
- **SCF** : Système Comptable Financier.
- **SL** : Solde de liquidation
- **T** : Taux
- **TI** : Titres Immobilisés.
- **TIAP** : Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille.
- **TP** : Les titres de participation.
- **TTC** : Toutes Taxes Comprise.
- **TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée.
- **VNC** : Valeur Nette Comptable.
- **VO** : Valeur d'Origine.
- **VR** : Valeur Résiduelle
- **GENERALE AMBALLAGE** : GE
- **PDR** : Pièces de rechange

Liste des tableaux et des figures

Liste des tableaux

Tableau 01 : Comparaison entre la comptabilité financière et la comptabilité de gestion	05
Tableau N°02 : Les principes comptables.....	09
Tableau n°03 : Le Bilan	11
Tableau n°04: La balance.....	12
Tableau n°05: Le compte de résultat par nature.....	12
Tableau n°06 : Fiche De Recensement	31
Tableau n°07: Evaluation des titres à la fin d'exercice.....	39
Tableau n°08: Le plan d'amortissement	43
Tableau n°09 : Les coefficients fiscaux	44
Tableau n°10 : Etat de rapprochement bancaire	50
Tableau n°11: Bilan Comptable.....	54
Tableau n°12 : Compte du résultat.....	57
Tableau n°13 : Tableau des flux de trésorerie.....	58
Tableau n°14 : Tableau de variation des capitaux propres	60
Tableau n°15: Tableau des immobilisations et des actifs financiers non courants	61
Tableau n°16 :Tableau d'Amortissement.....	61
Tableau n°17: Tableau des participations (filiales et entités associés.....	62
Tableau n°18:Tableau des provisions	62
Tableau n°19 : Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	63
Tableau n°20 : Evolution des effectifs	68
Tableau n°21 : Compte de résultat	76
Tableau n° 22 : Tableau de détermination du résultat fiscal	77

Liste des figures

Figure n°01 : la balance	11
Figure n°02 : Les différents types des immobilisations	28
Figure n° 03: Schéma des produits et des charges	53
Figure n°04 : Organigramme de la SARL GE	70

SOMMAIRE

Remerciement

Dédicaces

Liste des abréviations

Liste des tableaux et des figures

Introduction générale 01

CHAPITRE I : CONCEPTS GÉNÉRAUX SUR LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

Section 1 : Notions sur la comptabilité 03

Section 2 : la normalisation comptable 13

Section 3 : La normalisation comptable en Algérie et les fonctions de la comptabilité 20

CHAPITRE II : PROCESSUS DE DÉROULEMENT DES TRAVAUX D'INVENTAIRE

Section 1 : Notions de base sur les travaux de fin d'exercice 25

Section 2 : Les travaux comptables..... 41

Section 3 : Etablissement des états financiers 53

CHAPITRE III : ANALYSE DES TRAVAUX D'INVENTAIRE DE L'ENTREPRISE GENERALE EMBALLAGE D'AKBOU

Section 1 : Historique et la création de l'entreprise 64

Section 2 : Les écritures d'inventaire de Générale Emballage 73

Section 3 : Etablissement du compte résultat et détermination d'Impôt sur les bénéfices des société 76

Conclusion générale 80

Bibliographie

Annexes.

Introduction générale

Introduction générale

La globalisation des activités des entreprises et le développement des marchés internationaux et le besoin accru de transparence financière pour établir la confiance des investisseurs a donné à la comptabilité un rôle de communication internationale de la situation financière de l'entreprise.

La normalisation comptable internationale implique l'uniformisation des règles comptables pour l'adoption d'un langage commun afin de présenter une information financière claire, homogène et facilement compréhensible par tous les utilisateurs .

La comptabilité financière est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir , classer , évaluer , enregistrer des données de base chiffrées et de présenter des états financiers reflétant une image fidèle de la situation financière et patrimoniale , de la performance et de la trésorerie de l'entité , a la fin de l'exercice

La comptabilité relate l'ensemble des opérations liées à l'activité d'une entreprise sur une période donnée. Elle permet ainsi de suivre, d'analyser tous les éléments de la vie de l'entreprise et d'évaluer sa santé financière. Il est donc indispensable de tenir l'ensemble des documents comptables à jour

A chaque fin d'exercice comptable et afin de pouvoir établir les documents de synthèse, il est indispensable d'effectuer un certain nombre d'opérations. Avant d'enregistrer la régularisation comptable utile à l'établissement d'une image la plus fidèle possible de l'entreprise pour un exercice comptable, il faut effectuer des travaux de fin d'exercice qui s'appellent aussi les travaux d'inventaire, ces derniers sont exigés par la loi et concerne tout travail exercé par les comptables et toutes les classes signalées sur le système comptable financier SCF .

Les travaux de fin d'exercice sont une phase très importante dans l'activité de la fonction de comptable, désignent les tâches qu'une entreprise doit effectuer à la fin de chaque exercice comptable. Ses travaux comprennent un certain nombre d'étapes à effectuer en collaboration avec un cabinet comptable. Et de prendre connaissance de tout ce qu'il faut savoir sur ces travaux et sur les documents comptables à éditer .

Nous avons choisi ce sujet vu la grande importance qu'il a dans le cycle d'activité comptable de l'entreprise car il nous permet de constater toutes les faiblesses nécessitant des corrections pour assurer la bonne santé financière de l'entreprise et c'est un sujet très riche attirant et utile. Et afin par rapport à nos apparitions professionnelles de mener à bien ce travail, nous avons posé la problématique suivante :

Introduction générale

Quelle est l'évidence de l'analyse des travaux de fin d'exercice pour l'entreprise ?

Et pour mieux cerner cette question , notre travail tentera de répondre aux questions secondaires suivantes :

1.Quels sont les concepts généraux de la comptabilité financière ?

2.Quels sont les étapes poursuivis pour réalises les travaux de fin d'exercice ?

3.Comment l'entreprise procède-t-elle l'inventaire ?

Pour répondre à la problématique mentionnée ci-dessus, notre travail sera basé sur une recherche documentaire et bibliographique pour ;;nos connaissance sur notre thème .cette recherche est appuyé d'une méthode Analytique , a travers l'analyse , des document comptables lors d'un stage pratique effectué au sein d'une entreprise .

Ce travail est organisé comme suit : dans le premier chapitre, nous présentons les concepts généraux sur la comptabilité financière. Ce chapitre est divisé en trois sections ; la première se focalise sur des notions sur la comptabilité et la deuxième est basée sur la normalisation comptable la troisième touche la normalisation comptable en Algérie et les fonctions de la comptabilité financière

Le second chapitre est consacré au processus de déroulement des travaux d'inventaire, composé de trois sections ; nous commençons par les notions de base sur les travaux d'inventaire, ensuite, nous passons aux travaux comptables ; en fin l'établissement des états financiers .

Enfin le troisième chapitre, qui représente l'analyse des travaux d'inventaire de l'entreprise Générale Emballage ,divisé en trois sections. La première présent l'organisme d'accueil, la deuxième entame écritures d'inventaire de générale emballage et à la fin la troisième section est destinée à l'établissement du compte de résultat et la détermination de l'ibs (Impôts sur le bénéfice des sociétés).

CHAPITRE I :
CONCEPTS
GÉNÉRAUX SUR
LA COMPTABILITÉ
FINANCIÈRE

Introduction

La comptabilité financière est considérée comme étant un support primordial d'information, puisqu'elle se matérialise au quotidien par des écritures comptables qui sont la trace des opérations économiques.

Le système comptable est une composante d'un système d'information plus large qui englobe l'ensemble des moyens et procédures de saisie, de recherche et de traitement d'informations de quelque nature qu'elles soient, relatives aux activités stratégiques et/ou opérationnelles d'une entité.

Ce chapitre est basé sur deux sections, la première est consacrée aux notions sur la comptabilité, et la deuxième section pour la normalisation comptable en Algérie et les fonctions de la comptabilité.

SECTION 01: Notions sur la comptabilité

La comptabilité est essentiellement une technique quantitative de gestion, destinée avant tout à l'organisation, à la maîtrise de la prévision de la croissance de l'entreprise et aussi de développement économique de la nation¹.

1.1-Historique de la comptabilité

L'histoire de la comptabilité et l'évolution de sa technique et de ses objectifs sont liées au développement du commerce et de l'industrie et aux besoins qui sont apparus successivement.

Dès que les hommes ont échangé des biens, ils ont cherché à conserver des traces de leurs transactions et de leurs résultats. Les archéologues ont retrouvé dans les civilisations inca. Egyptienne et Romaine par exemple des formes d'enregistrement comptable. D'une manière empirique une comptabilité simple s'est formée enregistrant uniquement les dépenses et les recettes et fournissant le solde possédé en monnaie. L'utilisation de la monnaie a été évidemment importante pour le développement de la comptabilité : sans nul doute, une économie de troc n'aurait pas suscité une évolution comparable. Après le moyen âge, l'apparition de la notion de capital productif selon laquelle le commerce doit permettre de créer un capital complémentaire qui peut être réemployé et le développement concomitant du crédit fourni les bases nécessaires à l'élaboration d'un système comptable. La nécessité de tenir des comptes de personnes (les créances et dettes des correspondants) est apparue la première. Par extension. On a songé à tenir un compte pour l'ensemble des biens possédés et enfin un compte retraçant les gains et pertes monétaires, cet ensemble des comptes conduisant à l'élaboration du système dit de la partie double. Les historiens estiment que la comptabilité a partie double est apparue vers 1340 à Gênes.²

¹Rapport de présentation de PCN.

²BOUKESSAS .S, «la mise en place d'un système de comptabilité analytique dans une entreprise algérienne», mémoire de magister, 2010.P05 ; Université Oran

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

Depuis cette date, la comptabilité a partie double bien que s'étant enrichie de développement technique, n'a subi de changement fondamental. Toutefois, malgré la possibilité d'introduire une comptabilité patrimoine, les comptes utilisés restaient étroitement liés à la notion de recettes et dépenses et la tenue des comptes ne s'écartait pas sur un domaine certain des mouvements de valeurs, revêtant un aspect purement mécanique (traduction descriptive du passé) pour l'établissement d'un état des actifs et des passifs (balance ou bilan)

Selon Fourastié (1950) : *«le chef d'entreprise était donc obligé de ne pas considérer comme agent comptant les sommes que les comptables lui signalait comme étant des bénéfices ; Il devait en réserver une partie pour faire face aux aléas non comptabilisé . Le commerçant prit alors l'habitude de corriger ce bilan incomplet par l'inscription d'un chiffre global au passif. Il estimait les aléas, et en ajoutait le montant aux dettes certaines chiffrées par le comptable ...»*³

Plus tard, le développement et la croissance des entreprises, avec l'apport des capitaux extérieurs, a nécessité, en vue des distributions, une individualisation correcte entre le capital et les revenus et des principes de calcul des résultats permettant de maintenir intégralement le capital (ou la force productive) et le rémunérer.

Il était donc nécessaire qu'après ces travaux d'enregistrement et de classement des faits de manière purement mécanique(la tenue des comptes), que le chef d'entreprise intervienne dans la comptabilité pour y introduire, en vue de la détermination du résultat, les éléments nécessaire de prévision, d'appréciation et d'évaluation, par référence notamment à l'évolution de la valeur des biens, a la nécessité de les renouveler périodiquement et d'assurer la continuité de l'entreprise, enfin de faire face aux risques, cette intervention du chef d'entreprise constituant les opérations d'inventaire.

Enfin, le développement des entreprises avec l'apport d'investisseurs nombreux a donné comme rôle complémentaire à la comptabilité de fournir des informations aux utilisateurs externes sur le résultat des opérations, les renseignements fournis les états financiers doivent être clairs et compréhensibles d'où la nécessité, pour la protection de l'entité , d'un contrôle externe.

Le développement des entreprises a accentué les besoins internes en matière de connaissance des coûts et des prix de revient et une comptabilité industrielle «analytique d'exploitation» ou «des coûts et prix de revient» est venue compléter ou s'intégrer dans L'enregistrement et ainsi permis de rendre la comptabilité plus utile pour l'information et la prise de décision des dirigeants.

De plus, sur le plan interne, les entreprises s'intéressent surtout aux provisions, le rôle de la comptabilité, en complément de ceux mentionnés ci-dessus pour besoins externes, s'est

³ Fourastié. J et Fourastié. F, Les Arts Ménagers et QSJ, PUF, 1950 ; P32

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

également orienté vers l'élaboration des bases de référence pour la provision et la vérification de leurs réalisations.

Le rôle d'information de la comptabilité s'était donc tout d'abord confiné à des besoins microéconomique (besoins internes du chef d'entreprise, besoins externes des apporteurs de capitaux ou des tiers traitant avec l'entreprise). Ce rôle d'information s'est trouvé élargi par les besoins de l'Etat pour lequel la comptabilité de l'entreprise est un instrument indispensable pour connaître l'économie de la nation et orienter la politique économique. Tout comme les besoins précédents, ce nouveau rôle de la comptabilité s'accompagnait de certaines contraintes.

En outre, la comptabilité et les informations qui en résultent sont pour l'Etat un excellent instrument pour connaître, en vue de la détermination des différents impôts, les bases des revenus et de la fortune des entreprises, ainsi que les opérations réalisées par elles.

De cette évolution se dégagent essentiellement deux aspects complémentaires que l'on retrouve le plus souvent au niveau de l'organisation comptable : le premier orienté vers l'information externe (la comptabilité financière), le second vers l'information interne

(La comptabilité de gestion). Cette distinction est opérée par les anglo-saxons sous les termes «Financial accounting » et « Management accounting ». Elle correspond également à la distinction faite par le plan comptable français entre comptabilité générale et comptabilité analytique, à condition toutefois de considérer comme accessoire les aspects d'enregistrement mécanique qui y sont contenus et comme essentiels leurs finalités propres en matière d'information pour la prise de décision des utilisateurs externes et des dirigeants.

Pratiquement, ces deux branches de la comptabilité collectent leurs renseignements des mêmes enregistrements et des mêmes sources:

- **La comptabilité financière** : apparaît comme le procédé retenu pour la présentation des informations à l'usage des différents groupes extérieurs ; elle se réfère au passé et la gestion des responsables.
- **La comptabilité de gestion** : apparaît comme le procédé retenu pour la présentation des informations à l'usage des responsables de la gestion et permettant, par référence au passé, de prévoir et d'orienter les décisions de gestion.

Tableau 01 : Comparaison entre la comptabilité financière et la comptabilité de gestion

Comptabilité financière	Comptabilité de gestion
<ul style="list-style-type: none">• Fournit des informations aux utilisateurs externes• Exigé par la loi• Doit générer des informations précises et actuelles	<ul style="list-style-type: none">• Fournit des informations aux utilisateurs internes• N'est pas exigé par la loi• Met l'accent sur la pertinence et la fiabilité des informations

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

<ul style="list-style-type: none">• Met l'accent sur le passé• Est un outil de preuve et de contrôle des dirigeants• Considérer l'entreprise dans sa globalité	<ul style="list-style-type: none">• Elle se focalise sur le futur• N'est pas une fin en soi, mais un moyen• S'intéresse sur des parties de l'entreprise
--	---

Source : Réalisé par nous-mêmes sur la base des cours de comptabilité générale.

1.2-Les différents types de comptabilité

Comme la comptabilité est utilisée dans plusieurs domaines, où les conditions de l'activité et les objectifs sont différents, on distingue trois types de comptabilité :

La comptabilité nationale : La comptabilité nationale est un ensemble de comptes de la nation, c'est un outil indispensable pour la compréhension de l'économie. C'est une présentation de l'ensemble des informations sur ces agrégats économiques d'une nation.

La comptabilité publique : c'est un ensemble de règles qui concerne la gestion et le contrôle des dépenses et des recettes de l'état.

La comptabilité privée : c'est la comptabilité des entreprises, elle représente un système d'information chiffré qui comprend la comptabilité analytique et la comptabilité générale, La première pour l'usage interne et la deuxième d'une part un système d'information pour l'extérieure et d'une autre part un moyen pour la gestion financière.

1.3- La définition de la comptabilité financière

La comptabilité financière produit des documents de synthèse à destination des décideurs internes et externes à l'entreprise. Elle s'attache à construire une représentation de la situation financière et des activités économiques d'une entité. Elle se distingue de la comptabilité de gestion qui est un instrument interne de pilotage de l'entreprise. Cette dernière permet notamment de calculer le coût des produits ou des fonctions de l'entreprise, d'assurer le suivi des résultats, d'élaborer des prévisions.

La comptabilité constitue une solution performante, dotée d'une très grande richesse fonctionnelle, tout en offrant à l'ensemble des collaborateurs une souplesse d'utilisation et une puissance de paramétrage importante. Elle intègre une comptabilité auxiliaire, analytique, budgétaire élaborée à une comptabilité opérationnelle qui assure la tenue multiple des comptes de liaison financière, le calcul des rémunérations, le traitement des intérêts, la gestion de trésorerie, l'automatisation des séances de règlements, l'édition de bilans comptables et de bilans par activités, etc. La comptabilité se fonde dans le système d'information de l'entreprise. Son architecture garantit la fiabilité des analyses et la disponibilité rapide des données synchronisées avec sa gestion opérationnelle. Ainsi, la comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant, à leur date d'arrêt, une image fidèle du

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

patrimoine, de la situation financière et du résultat d'une entité ⁴(entreprise, administration, association, etc.). La comptabilité est une discipline pratique régie par des normes conventionnelles et codifiées visant à répertorier l'ensemble des flux financiers (recettes et dépenses) d'une entreprise. Elle permet ainsi d'en connaître le patrimoine mais également d'évaluer sa santé économique .

1.4- Le domaine d'application de la comptabilité financière

La comptabilité financière intéresse particulièrement les entreprises du secteur économiques a vocation industrielle, commerciale, ou de service, dont l'activité consiste à vendre, fabriquer, transformer, produire, extraire, assurer des services, transport...etc. Les entreprises peuvent être publiques, privées ou mixtes, selon qu'elles appartiennent à l'état, à des particuliers ou à la fois à l'état et des particuliers.

1.5- Les utilisateurs de l'information comptable

Il y'a deux catégories d'utilisateurs qui emploient pour différentes raisons l'information produite grâce au système comptable d'une entreprise : les utilisateurs internes et externes.

Les utilisateurs internes : sont des personnes à l'intérieur de l'entreprise qui ont besoin de l'information comptable pour faire leur travail, on peut citer : Les directeurs, Les employés de production et de service.

Les utilisateurs externes : sont des personnes à l'extérieur de l'entreprise qui n'ont pas un accès direct aux informations financières de l'entreprise, mais qui ont besoin de l'information comptable pour prendre les décisions qui pour différentes raisons ont un rapport avec l'entreprise, on peut citer : Les clients, Les fournisseurs, l'état.

1.6- Les objectifs et l'utilité de la comptabilité financière

1.6.1- Les objectifs de la comptabilité financière

La comptabilité financière est exclusivement intéressé à atteindre des différents objectifs qui sont : rendre compte en terme monétaire de l'activité de l'entreprise, classer, saisir, enregistrer toutes les données, déterminer la situation du patrimoine de l'entreprise, établir en temps opportun les états prévus ou requis, de fournir périodiquement après traitement les états de synthèse et de contrôler l'exactitude des données et des procédures de traitement.

1.6.2-l'utilité de la comptabilité financière

Au-delà des aspects obligatoires, la comptabilité financière représente un degré d'utilité élevé pour un certain nombre d'utilisateurs :

Pour les chefs d'entreprise :

- Connaitre ses résultats.
- Orienter ses choix et ses décisions.
- Faire des projections et des provisions dans le temps.

⁴Art.3. n°7-11 JORA du 25 novembre 2007 portant SCF.

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

Pour les pouvoirs publics :

- Les éléments de calcul des sommes qui sont dus au trésor de l'état au titre des impôts et taxes à régler.
- Outil de jugement par les tribunaux de commerce et d'instance au cours d'appel ou au cours des comptes.

Pour les partenaires de l'entreprise :

- Pour les créanciers de l'entreprise, elle permet de faire le point sur la situation exacte de l'entreprise et sa capacité de les rembourser.

Pour le banquier, elle permet de déterminer le niveau de crédit.

1.7- Les approches de la comptabilité financière

La comptabilité peut être envisagée sous trois angles différents selon l'utilisation des informations que l'on mobilise ⁵:

- **Approche financière de l'entreprise :**
 - L'entreprise est comme un lieu de création de richesse.
 - L'activité doit conduire l'entreprise à augmenter sa richesse nette, par l'accroissement de ses actifs et la maîtrise de ses passifs.
 - Approche qui permet d'appréhender la performance financière de l'entreprise
- **Approche patrimoniale de l'entreprise :**
 - L'entreprise est évaluée à travers l'analyse juridique de son patrimoine : ensemble des droits (actifs de l'entreprise) et des obligations (passifs de l'entreprise).
 - La comptabilité traduit l'état des créances (droits de l'entreprise à l'égard des tiers) et des dettes (obligations de l'entreprise).
- **Approche organisationnelle de l'entreprise :**
 - L'entreprise est analysée à travers les processus caractéristiques de l'entreprise.
 - Les activités rattachées permettent à l'entreprise de travailler sur les chaînes de valeur et sur la cohérence des diverses opérations entre elles.

1.8- les principes de la comptabilité

Le SCF a défini un ensemble de principes comptables fondamentaux

D'après l'article 6 de la loi N°07-11 du 25 novembre 2007, le système comptable financier comporte un cadre conceptuel de la comptabilité financière et une nomenclature des comptes permettant l'établissement des états financiers sur la base des principes généralement reconnus et notamment :

Pour que la comptabilité puisse fournir des informations fiables, la maîtrise et l'application de ces principes s'avèrent obligatoires à toute personne chargée d'établir les états financiers.

Parmi ces principes on trouve :

⁵ DUMALANEDE. E, «Comptabilité générale conforme au SCF et aux normes IAS/IFRS», éditions BERTI, PARIS, 2009, p 9.

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

Tableau N°02 : Les principes comptables

Principes	Contenus	Objectifs
Permanence des méthodes	Les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour l'établissement des Etats financiers ne doivent pas changer d'un exercice à un autre	Etablir une comparaison entre les états financiers de plusieurs exercices
Continuité d'exploitation	Les états financiers sont établis selon l'hypothèse que L'entreprise est en situation de continuité et de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible	Légitimer la ventilation des Charges et des produits entre les différents exercices de la vie de l'entreprise ; Légitimer le principe du coût historique
Coût historique	Les éléments du patrimoine de l'entreprise sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'entrée	Pratique simple Fondée sur la réalité
Prudence	Prise en compte d'un degré de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour Préparer les estimations dans des conditions d'incertitude	Eviter de : - sur évaluer les Actifs et les produits ; -sous évaluer les passifs et les charges -reporter sur les exercices futurs les risques apparus pendant l'exercice en cours
Indépendance des exercices	Le résultat de chaque exercice est indépendant de celui qui le précède et de celui qui le suit pour sa détermination	Rattacher à chaque exercice les charges et les produits qui le concernent, rien que ceux-là
Intangibilité du bilan D'ouverture	Le bilan d'ouverture doit Correspondre au bilan de clôture	Garantir la continuité de L'information fournie par les Etats financiers
Importance significative	Ne doivent être pris en	-Assouplir et simplifier les

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

	compte que les éléments susceptibles d'influencer le jugement que les destinataires des états financiers peuvent porter sur le patrimoine, la situation Financière, et le résultat	Procédures comptables -Permettre une prise de décisions
Transparence et non Compensation	Présentation claire et loyale de l'information .Aucune Compensation ne doit être Effectuée si elle n'est pas justifiée	-Ne pas induire le lecteur des états financiers en erreur. -Présenter les créances, les Dettes, les charges, et les Produits tels sans aucune Compensation

1.9-Les principaux documents de comptabilité

Pour mettre en place une comptabilité dans une entreprise, il nécessite la présence de certains documents fondamentaux pour son bon déroulement parmi ces documents on trouve :

1.9.1-Le bilan

Le bilan est un tableau de deux parties qui représente une image du patrimoine de l'entreprise, la partie gauche appelé Actif qui représente les emplois de l'entreprise et la partie droite appelé Passif qui représente les ressources de les emplois.

Le bilan simplifié se présente comme suit :

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

Tableau n°03 : Le Bilan

Actif (emplois)		Montant	Passif (ressources)		Montant
Actif non courant			Capitaux propres		
Immobilisations	Incorporelles		Capital		
			Réserves		
Immobilisations	Corporelles		Résultats (Bénéfice ou perte)		
Immobilisations financières					
Total actif non courant			Total capitaux propres		
Actif courant			Dettes		
Stocks et en-cours			Dettes Financières (emprunt Bancaire)		
Créances			Dettes D'exploitation		
Valeurs mobilière de placement					
Disponibilité			Autres dettes		
Total actif courant			Total dettes		
Total général			Total général		

1.9.2-Le livre journal

Le journal est un registre qui recense l'ensemble des opérations d'une entreprise avec son environnement d'une façon chronologique, il sert à contrôler les écritures comptables.

Le livre journal se présente comme suit :

Figure n°1 : le journal

Débit	Crédit	Libelles	Débit	Crédit
N° de compte		Intitulé du compte	Montant	
	N° de compte	Intitulé du compte		Montant
		Description de l'opération , n° de la pièce justificative		

1.9.3-La balance

La balance est un tableau qui regroupe tous les compte du grand livre, elle est établie mensuellement dans la majorité des entreprises et elle a comme rôle de contrôle et d'appréciation du patrimoine et l'activité de l'entreprise.

La balance se présente comme suit :

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

Tableau n°04 : La balance

Compte		Sommes		Soldes	
N° Compte	Du Libellé Compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Total Général					

1.9.4-Le compte de résultat (CR)

Le compte de résultat est un état récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entreprise au cours de l'exercice. Il ne tient pas compte de la date d'encaissement ou décaissement. Il fait apparaître, par différence, le résultat net de l'exercice bénéfice ou perte. Le SCF présente une analyse des charges en utilisant une classification reposant soit sur la nature des charges, soit sur leur fonction au sein de l'entité, en choisissant la méthode qui fournit des informations les plus fiables.

Tableau n°05: Le compte de résultat par nature

Rubriques	L'année N	L'année N-1
Chiffre d'affaire CA		
Variation de stock produits finis et en cours		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation		
1-Production de l'exercice		
Achats consommés		
Services extérieures et autre consommations		
2-Consommation de l'exercice		
3-Valeur ajoutée d'exploitation (1-2)		
Charge de personnel		

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

Impôts, taxes et versement assimilés		
4-Excédent brut d'exploitation		
Autres produits opérationnels Autres charges opérationnelles Dotation aux amortissement et provisions Reprise sur perte de valeur et provisions		
5-Résultat opérationnel		
Produits financiers Charges financières		
6-Résultat financier		
7-Résultat ordinaire avant impôts (5+6)		
Impôts exigibles sur le résultat ordinaire Impôts différés sur résultat ordinaire		
8-Résultat net des activités ordinaires		
Eléments extraordinaire (produits) Eléments extraordinaire (charges)		
9-Résultat extraordinaire		
10-Résultat net de l'exercice		

Source : Réalisé par nous-même à partir de GRANDGUILLOT B et F, (comptabilité générale), 11ème édition. 2013.

SECTION 02:La normalisation comptable

La normalisation comptable est un ensemble de règles qui visent à codifier le langage comptable, afin de partager un langage commun entre les utilisateurs et les différent pays, elle permet de comparer les différents états financiers en toute transparence et d'aider à une meilleure compréhension des comptes .

2. 1-Genèse des normes comptables

Un des principaux faits qui ont marqué l'époque contemporaine dans le domaine de la comptabilité est, sans aucun doute, la normalisation comptable.

A la différence de l'harmonisation comptable qui désigne la réduction des différences entre les réglementations comptables nationales, la normalisation comptable est le terme consacré

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

en comptabilité internationale pour désigner l'uniformisation des règles comptables et l'application de normes identiques. On peut cependant considérer que l'harmonisation comptable est une forme atténuée de la normalisation et une première étape vers celle-ci.

C'est dans la première partie du XX^{ème} siècle que la comptabilité a commencé à se normaliser. Aux Etats-Unis, en 1909, le Conseil de l' **American Association of Public Accountant** AAPA, (ancêtre de l'aicpa) représentant de la profession comptable, alors composée en grande partie par des immigrants britanniques (dont Arthur YOUNG, qui fonda en 1906 à Chicago le Cabinet Arthur YOUNG, devenu depuis 1989 Ernst and Young), avait mis en place un comité appelé **Special Committee on Accounting** chargé de définir les termes utilisés en comptabilité et en audit. Dirigé par Seymour WALTON, ce comité travailla plusieurs années et présenta aux assemblées annuelles de 1909, 1911 et 1913 plusieurs séries de définitions.

En Europe continentale, en 1911, Johan Friedrich SHAR publie à Berlin un opuscule de comptabilité à l'usage des ingénieurs et autres techniciens **Buchhaltung und Bilanz** dans lequel il propose un projet de plan comptable. Le plan de SHAR a inspiré celui d'Hector BLAIRON, qui va connaître dans les années 1920 un grand succès en Belgique, et celui d'Eugen Schmalenbach, dont la première édition parut en Allemagne en 1927. Le plan de Schmalenbach a servi de base aux auteurs du plan comptable français.

En Grande Bretagne, en 1935, à l'initiative de plusieurs membres de la London School of economics et de quelques praticiens fut créé l'ara **Accounting Research Association**.

En 1942, l'icaew **Institute of Chartered Accountants in England and Wales** créa un **Taxation and Financial Relations Committee** qui présenta un ensemble de projets de normes (guidances) qui furent soumis au conseil de l'institut.

Ainsi, dans la période qui encadre la seconde guerre mondiale, deux modèles comptables se sont développés : un modèle anglo-saxon s'appuyant sur un ensemble de normes élaborées par des professionnels notamment aux Etats-Unis et en Grande Bretagne, et un modèle continental s'appuyant sur des plans comptables édictés par les pouvoirs publics . La France par exemple, a été promoteur dans ce domaine, en créant par le décret 46-619 du 4 avril 1946 la commission de normalisation des comptabilités et en approuvant par l'arrêté du 18 septembre 1947 le plan comptable général.

D'un point de vue historique, on observe des cycles dans la normalisation comptable qui se succèdent ainsi:

- Situation d'équilibre ;
- Faillite d'une grande entreprise ou autre scandale financier;
- Fiabilité des règles comptables et du système de normalisation contesté;
- Changement du système de normalisation (parfois seulement en apparence);

Aux Etats-Unis par exemple, la loi Sarbanes-Oxley du 30 juillet 2002, a été la réponse

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

Aux scandales financiers qui ont secoués les Etats-Unis (les affaires Enron, Worldcom et autres). Cette loi accentue le contrôle des activités des auditeurs et la responsabilité des chefs d'entreprises sans remettre en cause les fondements des US GAAP.

La normalisation présente également de l'utilité pour les autres utilisateurs externes de la comptabilité dans la mesure où elle garantit le respect d'un certain nombre de règles ne serait-ce que de vocabulaire (pour que la comptabilité soit un langage commun), et où elle facilite les comparaisons dans le temps (normalisation temporelle) et d'une entreprise à l'autre (normalisation spatiale).

La normalisation présente d'ailleurs le même intérêt pour les responsables d'entreprises que pour les utilisateurs externes ; elle leur permet de procéder plus systématiquement aux diverses analyses de gestion auxquelles ils doivent se livrer pour prendre leurs décisions.

Aujourd'hui, dans la plupart des pays, les comptabilités des entreprises sont normalisées : ce qui signifie qu'elles s'appuient sur une terminologie et des règles communes, et produisent des documents de synthèse dont le contenu et la présentation sont identiques d'une entreprise à l'autre.

Mais si les procédures de normalisation comptable existent partout, elles sont différentes d'un pays à l'autre. Dans certains pays, et notamment dans les pays européens, la comptabilité fait l'objet d'une réglementation des pouvoirs publics. En France par exemple, les normes comptables sont fixées par le code de commerce et par des règlements du Comité de la réglementation Comptable, homologués par arrêtés ministériels . Dans d'autres pays à l'opposé, et notamment dans les pays anglo-saxons, des normes comptables ponctuelles s'appliquant à chacun des principaux problèmes pris isolément, sont élaborées par les professionnels de la comptabilité.

Cette diversité de procédures fait que les états financiers de différents pays demeureraient et demeurent difficilement comparables. Autrement dit, une normalisation comptable au seul niveau national est insuffisante pour supprimer ou du moins réduire les différences entre pays.

Aussi, en juin 1973, a été signée à Londres par les représentants des principales organisations comptables de 10 pays la charte de création d'un organisme international, le Comité des normes comptables internationales (IASC) devenu IASB depuis 2002, ayant pour objet de mettre en forme des standards comptables de base, qui seraient acceptés dans le monde entier.

Mais, bien qu'elles soient fortement inspirées par les règles comptables anglo-saxonnes, les normes de l'iasb (les normes IAS/IFRS) diffèrent par exemple, des normes britanniques et surtout des normes américaines du FASB (les US GAAP).

Ces différences vont être supprimées. En effet, l'IASB et le FASB se sont engagés en octobre 2002, à faire converger leurs normes et à coordonner leurs programmes techniques (Accords de Norwalk, Connecticut, Etats-Unis). Ces accords constituent une nouvelle étape cruciale dans l'histoire de la normalisation comptable qui permettra peut être, à moyen terme,

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

d'uniformiser tous les systèmes comptables nationaux. Les normes comptables de l'IASB sont donc réellement internationales et constituent en ce moment une référence au plan mondial. Il faut reconnaître cependant que le monde anglo-saxon (les règles comptables américaines et britanniques) influe beaucoup sur les travaux de l'IASB.

2. 2- Les objectifs de la normalisation comptable

Les objectifs du comité des normes internationales, formalisées dans la constitution de l'IASB / IASB (approuvée en mai 2000 et révisée en mars 2002, juin 2005, janvier et octobre 2007), sont les suivants⁶:

- Améliorer les méthodes de tenue comptable en vue d'améliorer l'image fidèle et réaliste apportée par les états financiers;
- Apporter une meilleure compréhension des comptabilités et de leur contrôle ,
- Permettre la comparaison des informations comptables dans le temps et l'espace;
- Faciliter la consolidation des comptes;
- Élaborer des statistiques;
- Développer dans l'intérêt public, un ensemble unique de normes comptables de haute qualité, compréhensible et applicable en pratique, requérant une information de haute qualité, transparente et comparable dans les états financiers afin d'aider les acteurs des marchés de capitaux mondiaux dans la prise des décisions économiques;
- Promouvoir l'usage et l'application rigoureuse de ces normes;
- Contribuer à la convergence des normes comptables nationales et des normes comptables internationales vers des solutions de haute qualité;
- Améliorer la transparence et la comparabilité des états financiers élaborés par les sociétés cotées;
- Permettre la comparaison des entreprises de différents pays;
- Faciliter la cotation boursière des entreprises sur les places du monde entier;
- Obtenir et restaurer la confiance des investisseurs;
- Offrir un référentiel comptable aux pays qui en sont dépourvus.

L'objectif de la normalisation est donc de mettre en place un langage comptable unifié dans un cadre plus large d'unification des marchés de capitaux, derrière la modification des systèmes comptables propres à chaque pays, l'enjeu principal est l'apparition d'un langage financier mondial applicable aux états financiers de toutes les entreprises .

2. 2.1- La mise en place du SCF

Le nouveau référentiel comptable introduit des changements très importants au niveau des définitions, des concepts, des règles d'évaluation et de comptabilisation ainsi que dans la

⁶ OBERT Robert, Pratiques des normes IFRS: comparaison avec les règles françaises et les US GAAP, édition DUNOD, Paris 2006, P08

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

nature et le contenu des états financiers que devront produire les entités soumises à la tenue d'une comptabilité financière.

L'économie nationale a évolué au fil des années et le PCN ne répond plus à cette évolution. Une décision relative à la réforme de système comptable algérien était prévue en 1996, afin de mettre à jour le plan comptable national par rapport aux changements de l'environnement économique ; Cette mission a été confiée au Conseil National de la Comptabilité (CNC). Dans ce contexte, le CNC a décidé de mettre en place un nouveau système comptable financier (SCF). De ce fait, un projet de ce système a été élaboré en 2001 conformément aux normes IAS/IFRS, dans le cadre d'un programme financé par la banque mondiale. Le SCF est formé de son cadre conceptuel, les normes comptables et la nomenclature des comptes .

2. 2.2-Cadre conceptuel du SCF

Selon l'article 6 de la loi n° 07-11 « Le système comptable financier comporte un cadre conceptuel de la comptabilité financière, des normes comptables et une nomenclature des comptes permettant l'établissement des états financiers sur la base des principes comptables généralement reconnus et notamment : la comptabilité d'engagement, continuité d'exploitation, Intangibilité, Pertinence, Fiabilité, Comparabilité, Cout historique, et prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique ».

Selon l'article 7 de la loi n° 7-11 « Le cadre conceptuel de la comptabilité financière constitue un guide pour l'élaboration des normes comptables, leurs interprétations et la sélection de la méthode comptable approprié lorsque certaines transactions et autres évènements ne sont pas traités par une norme ou une interprétation ».⁷

Le cadre conceptuel définit: Le champ d'application;

Les principes et conventions comptables;

Les actifs, les passifs, les capitaux propres les produits et les charges;

Le cadre conceptuel de la comptabilité financière est défini par voie règlementaire.

2. 3- Les principes et conventions utilisés par le SCF

Le SCF énonce deux hypothèses sous-jacentes à la préparation des états financiers et utilise les principes comptables fondamentaux: ⁸

2.3.1- Méthodes comptables, comptabilité et états financiers

Les méthodes comptables sont traduites par : Les bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliquées par une entité pour établir et présenter ses états financiers. Elles sont appliquées de façon permanente d'un exercice à un autre.

Les normes comptables définies par le présent règlement résultent d'un cadre cohérent et acceptable de principes fondamentaux. Ce cadre conceptuel:

⁷ Journal officiel N° 27 du 28 Mai 2012 et N° 74 du 25 Novembre 2007

⁸ Journal officiel N°74 du 25 Novembre 2007 portant système comptable financier.

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

- Introduit les concepts qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers: conventions et principes comptables à respecter et caractéristiques qualitatives de l'information financière,
- Constitue une référence pour l'établissement de nouvelles normes,
- Facilite l'interprétation des normes comptable et l'appréhension d'opérations ou d'événements non explicitement prévus par la réglementation comptable.
- La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, évaluer, enregistrer des données de base chiffrées, et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture.

La comptabilité permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de l'entité dans une perspective de continuité d'activité.

La comptabilité de chaque entité:⁹

- Respecte une terminologie et des principes directeurs communs à l'ensemble des entités ;
- Met en œuvre des conventions des méthodes et des procédures normalisées;
- S'appuie sur une organisation répondant aux exigences de tenue, de contrôle, de collecte et de communication des informations à traiter.

L'objectif des états financiers est de fournir des informations utiles sur la situation financière (bilan), la performance (compte de résultat) et les variations de la situation financière (tableau des flux de trésorerie) d'une entité afin de répondre aux besoins de l'ensemble des utilisateurs de ces informations.

Les états financiers permettent de garantir la transparence de l'entité à travers une information complète et de fournir une présentation fidèle de l'information utile pour les besoins de la prise de décision.

Les états financiers constituent le principal moyen de communication de l'information financière aux différents utilisateurs, internes et externes à l'entreprise:

- Les dirigeants, les organes d'administration et de contrôle et les différentes structures internes de l'entreprise ;
- Les fournisseurs de capitaux (propriétaire, actionnaires, banques et autres bailleurs de fonds);
- L'Administration et autres institutions dotées de pouvoirs de réglementation et de contrôle (autorités fiscales, statistiques nationales et autres organismes ayant un pouvoir de planification, de réglementation et de contrôle);
- Les autres partenaires de l'entité tels que les assureurs, les salariés, les fournisseurs ou les clients;

⁹ Collectif EPBI, Système Comptable Financier, page 11

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

- Les autres groupes d'intérêt, y compris le public de façon général.

2.3-2 Les hypothèses sous-jacentes à la préparation des états financiers

Le cadre conceptuel précise que les états financiers sont préparés sur la base d'une comptabilité d'engagement, il précise aussi que les états sont préparés selon l'hypothèse suivant laquelle l'entité est en situation de continuité d'exploitation¹⁰.

- **Comptabilité d'exercice (ou comptabilité d'engagement - comptabilité des droits constatés)**

La comptabilité d'engagement est une méthode d'enregistrement comptable par laquelle les recettes et les dépenses sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises (recettes) ou engagées (dettes) même si elles se rapportent à des opérations qui ne se sont pas dénouées sur le plan financier (payées). Elle s'oppose à la comptabilité de trésorerie, méthode dans laquelle les opérations ne sont comptabilisées que lorsqu'elles ont généré un flux financier, c'est-à-dire lorsqu'elles ont été encaissées ou payées.

- **Continuité d'exploitation**

La continuité de l'exploitation est un principe fondamental en comptabilité et une norme comptable internationale. Le principe de continuité d'exploitation implique que les amortissements continuent de manière habituelle et sur le long terme. Les actifs sont évalués à leur valeur d'usage et non leur éventuelle valeur liquidative. Les provisions sont comptabilisées normalement et les reports de produits et de charges sont établis dans les conditions normales.

2.4-La nomenclature et le fonctionnement des comptes du SCF

Le SCF précise qu'il existe une nomenclature de compte obligatoire qui peut aider à l'adoption d'une information financière conforme aux normes internationales.

2.4.1- Principes du plan des comptes

Chaque entité établie au moins un plan de compte adapté à la structure, son activité, et ses besoins en informatique de gestion. Le compte est la plus petite unité retenue pour le classement et l'enregistrement des mouvements comptables.

Les comptes sont regroupés en catégorie homogènes appelées classe. Il existe deux catégories de classe de comptes:

- Des classes de comptes de situation;
- Des classes de comptes de gestion.

Chaque classe est subdivisée en comptes qui sont identifiés par des numéros à deux chiffres ou plus, dans le cadre d'une codification décimale,¹¹

¹⁰ OBERT Robert, Pratiques des normes IFRS: comparaison avec les règles françaises et les US GAAP, édition DUNOD, Paris 2006, P56.

¹¹ Article 311-1 du journal officiel N° 19 du 25 Mars 2009.

2. 4.2- Le cadre obligatoire des comptes

Il constitue un résumé du plan de comptes, présentant pour chaque classe à la liste des comptes à deux chiffres. Constitue le cadre comptable dont l'application est obligatoire pour toutes les entités quelle que soit leur taille et quelle que soit leur activité sauf dispositions spécifiques les concernant. A l'intérieur de ce cadre, les entités ont la possibilité d'ouvrir toutes les subdivisions nécessaires pour répondre à leurs besoins. Une nomenclature de comptes à trois chiffres ou plus correspondent à une ventilation des charges par nature est également proposée .

Les opérations relatives au bilan sont réparties en cinq classes des comptes qualifiées de comptes de bilan.

Voici ci-dessous un aperçu sur le cadre comptable des comptes du bilan:

- Classe 1: Comptes de capitaux;
- Classe 2: Comptes d'immobilisations;
- Classe 3: Comptes de stocks et en-cours;
- Classe 4: Comptes de tiers;
- Classe 5: Comptes financiers

Les opérations relatives au compte de résultat sont réparties en deux classes des comptes qualifiées des comptes de gestion . Le cadre comptable de ces comptes de gestion est le suivant :

- Classe 6 : comptes de charges ;
- Classe 7 : comptes de produits .

Les classes 0,8 et 9 non utilisées au niveau du cadre comptable peuvent être utilisées librement par les entités pour le suivi de leur comptabilité de gestion , de leur engagements financiers hors bilan , ou d'éventuels comptes spéciaux qui n'auraient pas leur place dans les comptes de classes 1 à 7 .

Le plan de comptes de l'entreprise donne la nomenclature des comptes à utiliser , définit leur contenu et précise les règles générale de fonctionnement présentées dans la norme générale .

SECTION 03 :La normalisation comptable en Algérie et les fonctions de la comptabilité

L'Algérie avec la loi portant sur le système comptable et financier a abandonné son système de 1975 (PCN) pour adopter un système inspiré de normes internationales. L'objectif de cette réforme st d'harmoniser les états financiers des entreprises avec les normes et pratiques reconnues sur le plan international.

3.1-Définition de la normalisation comptable

La normalisation peut être définie comme l'adoption d'une terminologie et de règles communes et la production d'états financiers identiques d'une entreprise à l'autre. La normalisation offre l'intérêt de permettre les comparaisons dans le temps (normalisation

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

temporelle) et d'une entreprise à l'autre (normalisation spatiale). Chaque pays possède son propre système de normalisation et de réglementation comptable.¹²

3.2-Le modèle Algérien de normalisation

L'état Algérien avait pris un nouveau plan comptable depuis 2007, entre en vigueur en 2010 dit Système Comptable Financier SCF, cohérent avec les normes comptables internationales "IFRS" qui remplace le Plan Comptable National "PCN".

Le SCF concerne toutes les entreprises soumises au code de commerce, les entreprises publiques ou parapubliques, ou d'économie mixte, les coopératives et plus généralement les entités produisant des biens ou des services marchands ou non marchands, dans la mesure où elles exercent des activités économiques qui se fondent sur des actes répétitifs. Les très petites entreprises peuvent être autorisées à ne tenir qu'une comptabilité simplifiée¹³

Ce nouveau SCF est marqué par trois principales avancées¹⁴ :

-La première innovation : porte sur le choix de la solution internationale qui rapproche notre pratique comptable de la pratique universelle, ce qui permettra à la comptabilité de fonctionner avec un socle conceptuel et des principes plus adaptés à l'économie moderne et de produire une information détaillée, reflétant une image fidèle de la situation financière des entreprises.

-La deuxième innovation : elle a trait à une énonciation de manière plus explicite des principes et des règles devant guider l'enregistrement comptable des transactions, leur évaluation et l'établissement des états financiers, ce qui limite les risques de manipulation volontaire ou involontaire des règles et facilite la vérification des comptes.

-La troisième innovation : réside dans la possibilité pour les très petites entités d'appliquer un système d'information basé sur une comptabilité simplifiée.

3.3-Les Objectifs du SCF

Le Système Comptable Financier propose des solutions techniques à l'enregistrement comptable d'opérations ou de transactions non traitées par le PCN¹⁵:

- Il apporte plus de transparence et de fiabilité dans les comptes et dans l'information financière qu'il véhicule, ce qui renforce la crédibilité des entreprises.
- Il constitue une meilleure comparabilité dans le temps et dans l'espace des situations financières.

¹² OULD AMER Smail, faculté des sciences économiques et de gestion, université Ferhat ABBES-SETIF, « la normalisation comptable en Algérie : présentation de nouveau système comptable et financier », revue des sciences économiques et de gestion N°10(2010), p27, 28

¹³ OULD MER S, Faculté des sciences économiques et de gestion Université Ferhat ABBES –SETIF, « La normalisation comptable en Algérie : Présentation du nouveau système comptable et financier », Revue des Sciences Économiques et de Gestion N°10 (2010), P29.

¹⁴ BENYEKHELF A « Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale », Revue du chercheur N°08/2010, P30, 31, 32.

¹⁵ BENSEGHIR.A et CHAHI.M, mémoire de fin de cycle de master «Les travaux de fin d'exercice et techniques d'élaboration des états financiers», 2014 ; p11 ; université de Béjaïa.

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

- Il constitue une occasion pour les entreprises d'améliorer leur organisation interne et la qualité de leur communication avec les parties prenantes à l'information financière .
- Il encourage l'investissement du fait d'une meilleure lisibilité des comptes par les analystes financiers et les investisseurs.
- Il favorise l'émergence d'un marché financier tout en assurant la fluidité des capitaux.
- Il améliore le portefeuille des banques du fait de la production par les entreprises de situations plus transparentes.

Il facilite le contrôle des comptes qui s'appuie sur des concepts et des règles clairement définis.

3.4-Les caractéristiques du SCF

Les caractéristiques du SCF sont :

- Existence d'un cadre conceptuel de la comptabilité qui fixe, de manière claire, les conventions et principes de base de la comptabilité et définit les actifs, les passifs, les capitaux propres, les charges et les produits.
- Enonciation des règles d'évaluation et de comptabilisation de toutes les opérations, y compris celles pour lesquelles le PCN ne prévoyait pas de traitement comptable, telles que le leasing, les concessions, les opérations en monnaies étrangères, les pertes de valeurs sur les actifs ou les opérations faites en commun
- . - Description du contenu de chacun des états financiers que doivent fournir les entités : bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie de l'exercice et leur présentation conformément à celle préconisée par les normes internationales
- . - Obligation de présenter des comptes consolidés et des comptes combinés pour les entités soumises à une même autorité de décision.
- Prise en charge des règles modernes relatives à l'organisation de la comptabilité, en particulier concernant la tenue de comptabilités au moyen de systèmes informatiques, procédé à l'heure actuelle largement répandue mais non réglementé.
- Mise en place d'un système de comptabilité simplifiée, basé sur une comptabilité de trésorerie, pour les micros - entreprises, les petits commerçants et les artisans.
- Elargissement, par rapport au Plan Comptable National, du champ d'application qui recouvre désormais toutes les entités amenées à produire des comptes, quel que soit leur secteur d'activité et leur taille

3.5-Le champ d'application du SCF

La loi N°07/11 dans son article 4 à énumérer les personnes physiques ou morales qui sont tenues de tenir une comptabilité financière à savoir¹⁶ :

- Les dirigeants.

¹⁶ Journal officiel de la république algérienne N°19portant sur le système comptable financier

Chapitre 1 : concepts généraux sur la comptabilité financière

- Les organes d'administration et de surveillance.
- Les différentes structures internes et externes.
- Les fournisseurs de capitaux (propriétaires, actionnaires, banques et autres bailleurs de fonds).
- l'administration et autres institutions dotées de pouvoir de réglementation et de contrôle (autorités fiscales, statistiques nationales et autres organismes ayant un pouvoir de planification, de réglementation et de contrôle).
- les autres partenaires de l'entité tels que les assurances, les salariés, les fournisseurs ou les clients
- . - Les groupes d'intérêt, y compris le public de façon générale.

3.6-Les fonction de la comptabilité

La comptabilité a plusieurs fonction :

- Financière
- Economique
- Juridique
- Fiscale
- Sociale

3.6.1-La fonction financière

La comptabilité est utilisée comme moyen d'appréciation de la situation financière de l'entreprise. En effet, elle fournit après analyse de la situation, des informations aidant à la prise de décisions économique.

3.6.2-La fonction économique

Cette fonction se situe aussi bien au niveau micro-économique qu'au niveau macro-économique Sur le plan micro-économique : promotion de la production en fournissant une base objective de décision aux investisseurs et aux bailleurs de fonds, et des informations nécessaire à la gestion.

Sur le plan macro-économique : instrument de connaissance de la tendance de l'économie nationale et d'orientation de la politique économique de la nation

3.6.3-La fonction juridique

La fonction juridique de la comptabilité découle directement de l'obligation de la tenue d'une comptabilité, ses principaux objectifs sont : Renseignement fournis aux tiers sur le patrimoine de l'entreprise, moyen de preuve en cas de litige. Lien de confiance entre associés.

3.6.4-La fonction fiscale

L'obligation de tenue d'une comptabilité vise à fournir à l'administration fiscale une base fiable et permanente de détermination et de contrôle des résultats de l'entreprise en vue de leurs impositions. La comptabilité remplit ainsi une fonction purement fiscale destinée à protéger les intérêts de l'administration fiscale.

3.6.5-La fonction sociale

La comptabilité permet de fournir des informations utiles pour l'appréciation de la politique sociale de l'entreprise. Parmi ces informations, nous pouvons citer : la masse salariale servie, les charges sociales supportées, les dépenses de formation du personnel.

Conclusion

A fins de ce chapitre, il a été constaté que la comptabilité est une discipline ancienne et une technique d'enregistrement tout les opération effectue par l'entreprise au cours de son activité .

Tous les partenaires de l'entreprise trouvent en comptabilité une source d'information irremplaçable. Elle leur permet de s'informer sur la situation financière de l'entreprise et ses résultats.

La comptabilité financière a connu un très fort développement lors des dernières années, la richesse de ces évolution démontre amplement la capacité d'adaptation de la technique comptable. Tous les partenaires de l'entreprise trouvent en comptabilité une source d'information irremplaçable. Elle leur permet de s'informer sur la situation financière de l'entreprise et ses résultats.

CHAPITRE II :
***PROCESSUS* DE**
DÉROULEMENT
DES TRAVAUX
D'INVENTAIRE

Introduction

L'opération d'inventaire est un travail déterminant et très important dans l'activité de l'entité, il permet de faire un état de bien de l'entité et aussi de voir et constaté d'éventuel anomalie et procéder à leurs régularisation. Dans ce chapitre, nous allons essayer de donner des explications sur les travaux de fin d'exercice, en basant sur deux sections ; la première est consacrée pour les notions de base sur les travaux de fin d'exercice et une deuxième qui se focalise précisément sur les travaux comptables .

SECTION 01 : Notions de base sur les travaux de fin d'exercice

Avant d'établir le bilan, il est nécessaire de procéder à un inventaire des éléments actifs et passifs de l'entreprise. Cet inventaire consiste à compter les éléments de l'actif et du passif et évaluer ces éléments c'est à dire leur donner une valeur réelle.

1.1-l'inventaire et la loi algérienne

Le législateur algérien a mis l'inventaire parmi ces priorités où il l'a pris en considération en Code de Commerce:¹⁷

Toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant « article 10 : *Elle doit également faire tous les ans un inventaire des éléments actifs et passifs de son entreprise et arrêter tous ses comptes en vue d'établir son bilan et le compte de ses résultats. Ce bilan et le compte "résultats" sont copiés sur le livre d'inventaire* »

Articles 11 et 12 du code de commerce, Article 11 :« *Le livre journal et le livre d'inventaire sont tenus chronologiquement sans blanc, ni altération d'aucune sorte ni transport en marge. Ils sont cotés et paraphés par un juge du tribunal dans la forme ordinaire.*

Article 12 :« *Les livres et documents, visés aux articles 9 et 10 ci-dessus, doivent être Conservés pendant dix ans. Les correspondances reçues et les copies des lettres envoyées doivent être classées et conservées pendant le même délai.* » Et donc on constate que l'inventaire est une obligation cité par la loi et qu'elle doit respecter et appliqué par toutes les entreprise algérienne quelques soit sa forme juridique Et il a même indiqué qui est responsable du contrôle de l'inventaire et sa conformité à la loi :

Art.715 bis 4

» Il ordonne aussi les gérants des entreprises de faire l'inventaire.

Art.716 : « *A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration ou les gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date. Ils dressent également le compte d'exploitation générale, le compte de pertes et profits et le bilan.* »

¹⁷ Code de Commerce : article10, 11, 12 et article 715 bis 4, art716.

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Et comme qu'il a tenu l'inventaire comme obligation légale par l'article 10 du code de commerce sans doute il doit y'avoir des sanctions pour toute sociétés ne respectent pas la loi et ne tiennent pas l'inventaire au moins une fois tous les 12 mois ¹⁸:

Art.811 :« (Décret législatif n°93-08) *Seront punis d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 20.000 DA à 200.000 DA, ou de l'une de ces deux peines seulement : • 1° le président, les administrateurs et les directeurs généraux d'une société par actions qui, en l'absence d'inventaire ou au moyen d'inventaires frauduleux, auront sciemment opéré, entre les actionnaires, la répartition de dividendes fictifs ...*»

On conclut que le législateur algérien a fait des lois pour être conforme aux normes internationales de la comptabilité et les principes comptables.

1.2-Définition des travaux de fin d'exercice

Selon GRAZEM, Abdelghafour est : « Les travaux fin d'exercice est une phase très importante dans l'activité de la fonction comptable. Ce sont des opérations à enregistrer pour établir un bilan qui présentera des informations exactes. » ¹⁹

Les travaux de fin d'exercice consistent à procéder aux différentes opérations dites de clôture pour permettre l'arrêt de la comptabilité de l'exercice et l'établissement des tableaux de synthèse (bilan, tableau des comptes de résultats et les tableaux annexes) donc la détermination du résultat.

Ces travaux se déroulent durant la période allant de janvier à mars de l'année suivante (la clôture) et qui s'achèvera par le dépôt des tableaux de synthèses (avant le 31 mars) auprès de l'administration fiscale

1.3-Objectifs des travaux de fin d'exercice

Les travaux de fin d'exercice dans une entité ont pour objectif de : vérifier les existants réels par rapport aux existants comptables, renseigner sur l'état des immobilisations en stocks, évaluer la compétence en gérants la gestion des fonds mis à leur disposition, évaluer l'efficacité des procédures du contrôles des stocks, enregistrer les détenus par classement chronologique, rectifier les livres comptables afin de remplir les états financiers

1.4-Les avantages des travaux de fin d'exercice

Les travaux de fin d'année sont les travaux effectués par le comptable à la fin du cycle financier pour faire apparaître la valeur des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses à une valeur plus proche de la réalité sur la base d'hypothèses et de principes comptables dans le cadre de la comptabilité nationale. Système comptable, et c'est ce qui permet principalement de faire apparaître le résultat de l'établissement et les états financiers, c'est-à-dire les listes récapitulatives.

¹⁸ Code de commerce : art 811

¹⁹ GRAZEM Abdelghafour, « travaux fin d'exercice », rapport d'expertise comptable, 2009,36P, P4

1.5-l'utilité des travaux de fin d'exercice

Les travaux de fin d'exercice sont des opérations comptables et extracomptables qui permettent d'élaborer des documents synthèses (bilan et TCR). Il exigeait à l'entreprise des travaux inventaire pour évaluer les patrimoines d'une façon fidèle à la date de clôture exercice. Son importance résume pour l'entreprise et son cabinet comptable une bonne organisation l'exercice qui estime la propriété et les patrimoines. En légal, il reste l'entreprise dans transparence ou l'état.

1. 6-Travaux extra comptables

Selon D.Charlotte l'inventaire extracomptable à définir « l'inventaire physique appelé aussi inventaire extracomptable doit être exhaustif, c'est-à-dire concerner tous les éléments du patrimoine de l'entreprise : non seulement les stocks (auxquels on pense d'abord quand on évoque l'inventaire) mais aussi les immobilisations, les titres, les espèces, les effets de commerce.... Ainsi que les dettes ²⁰».

Nous pouvons dire que La première étape des travaux d'inventaire est l'inventaire extra-comptable , alors les inventaires physiques présentent du point de vue de la gestion courante des entreprises , cet inventaire désigne l'action qui permet le recensement de l'ensemble des éléments que possède une société à une date précise .

1.6 .1-Les avantages d'inventaire extra comptable

- Il permet de vérifié l'existence physique des informations contenues.
- Ce régularise les comptes et clôture.
- Il permet d'évalue les stocks en valeurs et donne l'estimation physique en quantité

1.6.2- Déroulement de l'inventaire extra-comptable

L'objectif de l'inventaire extra-comptable est d'établir un état détaillé de tous les actifs et passifs, en comptant d'abord les quantités puis en les évaluant.

L'inventaire extra-comptable concerne notamment :

- Les immobilisations ;
- Les stocks ;
- Les créances ;
- Les valeurs mobilières de placement ;
- La banque ;
- La caisse ;
- Les dettes.

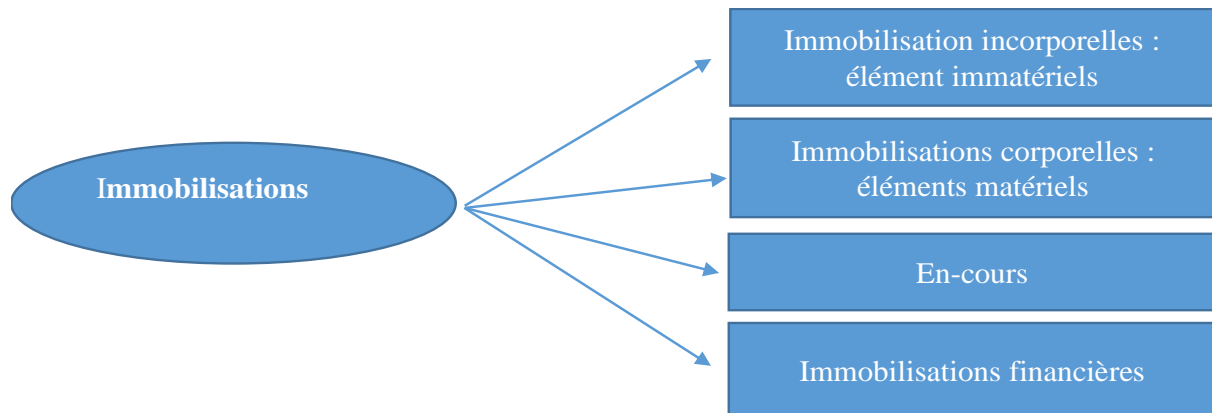
²⁰ DISLE Charlotte, MAESO Robert, MEAU Michel « introduction à la comptabilité », 2eme édition, éd DUNOD, Paris, 2009, 579P, P254

1.6.2.1-Inventaire des immobilisations

L'inventaire des immobilisations est le recensement quantitatif des immobilisations corporelles existantes dans l'entreprise.

Les immobilisations peuvent se classer selon différents types : immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et immobilisations financière

Figure n° 02: Les différents types des immobilisations



Source : , à partir de l'ouvrage DUMALANEDE, 2013.

- Immobilisation incorporelles : c'est un actif non monétaire sans substance physique.

Une immobilisation incorporelle est identifiable :

- Si elle séparable des activité de l'entité , c'est-à-dire susceptible d'être vendue par exemple ;
- Ou si elle résulte d'un droit légal ou contractuel .

- Immobilisations corporelles : elles représentent un ensemble de biens qui ont une consistance physique.
- Les immobilisations en-cours : Représentent la valeur des immobilisations non terminé à la fin de chaque exercice .
- Les immobilisations financières : elle correspondent aux immobilisation comptables qui ont une substance monétaire .

L'utilité d'un inventaire physique des immobilisations

L'inventaire physique permet de confirmer les informations contenus dans le fichier comptable des immobilisations, il servira à détecter les erreurs qui auraient pu se produire dans les enregistrements, il peut mettre en évidence des biens non utilisé qui pourraient être soit vendus soit abandonnés. Lors de recensement physique, il peut être examiné l'état réel des biens dont l'appréciation peut nécessiter²¹ des traitements sur le plan comptable²¹.

²¹ BENDALI M. & KECHAH L. ; travaux fin d'exercice ; Master en sciences de gestion université Béjaia ; 2019 ; p16

Préparation des travaux d'inventaire

- _ Pour procéder aux travaux d'inventaire il faudra d'abord :
- _ Prendre en connaissance des sites et des lieux d'inventaire
- _ Préparer les documents de prise d'inventaire (tirage suffisant)
- _ Préparer les fiches d'identification des immobilisations à inventorier
- _ Etablir un planning de réalisation des inventaires
- _ Assurer si besoin de la déglobulisation du fichier comptable

Exploitation des résultats de l'inventaire et traitement des écarts

- Rapprochement entre l'inventaire physique et comptable :

Après avoir dressé l'inventaire physique, les équipes d'inventaire auront à procéder au rapprochement de l'inventaire physique avec l'inventaire comptable

Ce rapprochement consiste à comparer systématiquement élément par élément les données. Les écarts dégagés seront classés selon leur nature (positive ou négative)

- Traitement des écarts :

Les états des écarts positifs et négatifs dégagés sont mis à la disposition des structures gestionnaires pour mener le cas échéant des enquêtes et recherches nécessaires et fournir les raisons de ces écarts

Ecarts positifs :

L'écart positif constitue un excédent de l'inventaire physique par rapport à l'inventaire comptable. Il pourra s'agir d'immobilisation non comptabilisée ou inventoriée deux fois ou plus ou d'immobilisation non valorisée

Ecarts négatifs :

Les écarts négatifs d'immobilisation peuvent résulter de :

- Destruction sans avis de la comptabilité
- Perte ou vol
- Omission de recensement

Cession des immobilisations

Au cours de sa vie, une entreprise peut céder des immobilisations soit pour les remplacer par d'autres plus performantes, soit dans le cadre d'une restriction. Les opérations de cession sont considérées comme des opérations exceptionnelles.²²

La fiche de recensement

²² . GRANDGUILLOT B et F «Comptabilité générale», 11^{ème} édition, 2013, P 312.

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

La fiche de recensement est le document qui matérialise la réalisation effective de la prise d'inventaire. Elle permet de recueillir toutes les informations utiles et indispensables à l'identification du matériel inventorié.

Les informations contenues dans les différentes fiches de recensement constituent la base des données permettant :

- L'établissement de l'inventaire physique des immobilisations
- L'exploitation des inventaires : rapprochement de l'inventaire physique à l'inventaire comptable

Pour assurer la plus grande efficacité dans leurs traitement et notamment un rapprochement aisé avec les données comptables, ces fiches doivent être remplies avec le plus grand soin.

Pour ce faire, les recenseurs doivent écrire lisiblement, remplir toutes les cases prévues, et ne pas hésiter à recueillir toutes les données figurante sur le matériel.

Tableau n°06 : Fiche De Recensement :

FICHE DE RECENSEMENT		N°0000
N° CODE :	N° COMPTE COMPTABLE :	
LOCALISATION		
Pole		
Site.....		
Lieu (Usine, Bureau, Atelier, Cantine)		
DESCRIPTION DETAILLEE DU MATERIEL		
Désignation :		
.....		
Marque : Type		
Modèle N° de série		
N° matricule		
Autres indications		
.....		
ETAT DU MATERIEL		
Bon	Moyen	Mauvaise état
VISAS ET CONTROLE		
Recensement effectuer par :		Contrôler par :
Nom et prénom :		Nom et prénom :
Date :		Date :
Visa :		Visa :

Source : Réalisé par nous-mêmes après avoir consulté un exemplaire durant le stage a générale emballage

1.6.2.2-Inventaire des stocks

L'inventaire des stocks est une opération effectuée au moins une fois tous les douze mois, généralement à la clôture de chaque exercice, afin de relever en quantité et en valeur manuellement l'ensemble des éléments constitutif du stock faisant partie du patrimoine de l'entreprise

Selon la fréquence et d'un point de vue comptable, on distingue deux types d'inventaire de stock:²³

- **L'inventaire permanent** : Est une organisation comptable des stocks qui consiste à enregistrer les mouvements d'entrée et sortie.
- **L'inventaire intermittent** : Est une organisation comptable des stocks qui consiste à déterminer, au moins une fois par exercice, des existants chiffrés en quantité et en valeur.

Principes d'évaluation

Evaluation des stocks à l'inventaire :

A l'inventaire, lors de la clôture de l'exercice, sont concerné, les stocks de :

- Matières premières et autres approvisionnements (emballage, fournitures stockées,etc.)
- Produits finis, produits en cours, produits résiduelle.
- Marchandises.

Les stocks de produits finis et de marchandises sont évalués en fonction de leurs valeurs de réalisation nette. Celle-ci est égale au prix du marché à la vente, déduction faite de la totalité des frais restants à supporter jusqu'à la vente par exemple :

- Frais de distribution (frais de transport, commissions sur ventes)
- Coût de la garantie éventuelle

Remarque : pour les stocks de matières premières et les stocks de marchandises, les escomptes obtenus des fournisseurs doivent être déduits du cout à la fin de l'exercice.

Montant de la dépréciation :

Une dépréciation doit être constatée si la valeur de réalisation nette est inférieure au coût d'entrée en stock soit :

- Au coût d'achat pour les marchandises, les matières premières et autres approvisionnement.
- Au coût de production pour les produits en cours et les produits finis

²³ BENDALI M. & KECHAH L. ; travaux fin d'exercice ; Master en sciences de gestion université Béjaia ; 2019 ;P 21

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Rapprochement de l'inventaire physique des stocks valorisé avec les comptes de stocks de la comptabilité :

Après avoir établi et valorisé l'inventaire physique, il s'agit du rapprochement des comptes comptables pour dégager des écarts éventuels et procéder à leur explication.

En fin de compte, les écarts irréductibles qui ne peuvent trouver leur explication seront considérés comme des écarts positifs ou négatifs selon le cas, et comptabilisés, en mali ou bonis d'inventaire, après approbation des organes habilités de la société.

- **En fin de période**

Après analyse, les écarts éventuels entre le stock physique (inventaire physique) et le stock figurant au débit des comptes de stocks, sont régularisés afin de corroborer l'inventaire physique

Pour les approvisionnements et marchandises consommés :

Quatre cas peuvent se présenter :

1. Mali d'inventaire : inventaire physique < inventaire comptable

- Si l'écart est justifié, il sera comptabilisé dans les comptes 60... appropriés

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
600 Ou 601 Ou 602		Achats stockés	Xxxx	
	30 Ou 31 Ou 32	Stocks		Xxxx

- Si l'écart n'est pas justifié, il sera comptabilisé au débit du compte 657 (charge exceptionnelles de gestion courante)

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
657		Charges exceptionnelles de gestion	Xxxx	
	30 Ou 31 Ou 32	Stocks		Xxxx

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

2. Boni d'inventaire : inventaire physique > inventaire comptable

- Si l'écart est justifié, l'écart sera comptabilisé en créditant le compte 60... (achats consommé appropriés)

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
30 Ou 31 Ou 32		Stocks	Xxxx	
	600 Ou 601 Ou 602	Achats stockés		Xxxx

- Si l'écart n'est pas justifier, il sera comptabilisé en crédit du compte 757 (produits exceptionnels sur opération de gestion)

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
30 Ou 31 Ou 32		Stocks	Xxxx	
	757	Produits exceptionnels		Xxxx

Pour les produits finis ou en cours de fabrication

Deux cas peuvent figurer :

1. Mali d'inventaire : inventaire physique < inventaire comptable

- Si l'écart est justifié, l'écart sera comptabilisé dans le débit des comptes 72 (production stockée ou déstockée) appropriés.

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
72		Production exceptionnelles de gestion	Xxxx	
	33 Ou 34 Ou 35	Achats stockés		Xxxx

- Si l'écart n'est pas justifié, il sera comptabilisé en débit du compte 657 (charges Exceptionnelles de gestion)

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
657		Charges exceptionnelles de gestion	Xxxx	
	33 Ou 34 Ou 35	Achats stockés		Xxxx

2. Boni d'inventaire : inventaire physique > inventaire comptable

- Si l'écart est justifié, l'écart sera comptabilisé en créditant les comptes 72 (production stockée ou déstockée appropriés)

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
33 Ou 34 Ou 35		Achats stockés	Xxxx	
	72	Production stockée		Xxxx

- Si l'écart n'est pas justifié, il sera comptabilisé en crédit du compte 757 (produits exceptionnelles sur opérations de gestion)

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
33 Ou 34 Ou 35		Stocks	Xxxx	
	757	Produits exceptionnels		Xxxx

1.6.2.3- l'inventaire des créances

Il permet à l'entreprise de vérifier les soldes des comptes de créances et d'établir les états suivants²⁴ :

- L'état des créances totalement irrécouvrables (totalement perdues)
- L'état des créances partiellement irrécouvrables ou créances douteuses (créances dont la perte est probable mais pas certaine). Dans ce cas l'entreprise doit estimer la perte probable et le recouvrement possible

²⁴ BENDALI M. & KECHAH L., travaux fin d'exercice Master en sciences de gestion université Béjaia, 2019 ; P24

○ **Créances irrécouvrable :**

Le montant de la créance irrécouvrable ou de la fraction de cette créance non couverte par une provision antérieurement constituée, est déductible seulement des bénéfices de l'exercice au cours duquel la perte est devenue définitive. Elle est limité au montant HT, des lorsque la perte de la créance n'est pas encore certaine mais seulement probable elle peut constituer une provision pour créance douteuse.

○ **Créance douteuses :**

Si la créance est considérée comme compromise en raison de la mauvaise situation de débiteur ou d'un désaccord non tranché portant sur le principe ou la quotité de la créance (créance litigieuse) il peut être constitué une provision sous certaine conditions.

La probabilité des pertes ou des charges susceptibles de justifier la constitution de provisions doit être évalué avec une approximation suffisante.

La perte doit être justifiée client par client et non de manière forfaitaire pour l'ensemble des créances clients.

L'entreprise doit reclasser ses clients en créance douteuses lorsque leur solvabilité est incertaine. La TVA compris elle sera transférée ,TVA comprise au débit de compte, 416 (client douteux) par la contrepartie du compte 411 (clients).

Le montant de la dépréciation égal au montant de la perte probable qui s'exprime généralement en pourcentage du montant de la créance douteuse. La dépréciation représente une charge non décaissable, enregistré au débit du compte 6817 (dotation aux dépréciations des actifs circulant) et un amoindrissement de la valeur de la créance porté au crédit du compte 419(dépréciation des comptes client).

○ **Créances litigieuses** ²⁵:

En générale la créance devient litigieuse après que le client a reçu la facture et l'a contestée. Elle a donc déjà été comptabilisée pour ça totalité.



Si le litige a été résolu avant la clôture de l'exercice, il aura donné lieu en général à l'émission d'un avoir (soit pour la totalité du la facture avec émission d'une nouvelle facture, soit pour le montant litigieux) : débit de compte financier concerné par le crédit du compte client.



Si le litige a été résolu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes, la créance n'a pas à être constatée au bilan comme une créance litigieuse. En effet il est nécessaire d'enregistrer un avoir à établir pour le montant a régulariser.

²⁵ BENDALI M. & KECHAH L., travaux fin d'exercice Master en sciences de gestion université Béjaia, 2019 ; P25

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

- ✓ Si le litige n'est pas résolu à la date d'arrêté de comptes : la créance client est virée au compte «client douteux et litigieux » et peut faire l'objet, selon les situations d'une provision pour dépréciation

1.6.2.4-Etats des dettes

Les classifications des dettes :

Au moment de l'inventaire, l'entreprise classe les dettes selon leur degré d'exigibilité.

- **Les dettes à court terme (délai de jusqu'à 1 an) :**

Une dette a court terme correspond à une somme d'argent empruntée à court terme, par un agent économique (particuliers, entreprise, Etat) et qui reste due au créancier prêteur, pour une entreprise, les dettes à court terme forment les ressources à court terme destinées à financer les emplois à court terme (élément d'actif a moins d'un an). Elle peut aussi bien correspondre à une facture à payer qu'à des comptes de fournisseurs.

- **Les dettes a moyen et longue terme (délai plus d'1 an) :**

Une dette moyen et a longue terme est une somme d'argent due par un agent économique a une créancier qu'il soit banque ou autre investisseur.

Procédure d'inventaire physique des passifs (les dettes)

L'inventaire physique des passifs de l'entreprise repose principalement sur l'inventaire des dettes, qui seront classées selon le degré d'exigibilité, c'est-à-dire elles seront classées en passifs courant ou non courant après avoir procédé à un examen détaillé. L'inventaire des dettes passe par les étapes suivantes²⁶:

- Analyse des soldes de tous les comptes des dettes
- Elaboration des balances relatives aux comptes collectifs et établissement des dossiers des dettes par tiers créditeurs (fournisseurs, créditeurs divers) comprenant:
 - _Ordre des sources.
 - _Copies des factures ou de situation.
 - _Copies des bons relatifs aux commandes d'immobilisations ou de marchandises.
- Etablissement d'un rapprochement entre les comptes des dettes et le contenu des dossiers, à savoir l'explication et le réajustement des écarts dégagés.

Ces opérations de contrôle permettront de déceler les erreurs et omissions éventuelles, comme les dépenses non encore facturées par les créanciers, qui doivent être comptabilisées aux comptes de dettes intéressés, qui seront rectifiés.

²⁶ Robert. M., (comptabilité financière «Opérations d'inventaire en 28 fiches » DUNOD (7^{ème} édition) paris 2007.

1.6.2.5-Etats des titres

Constituent des valeurs mobilières, les titres émis par les sociétés par actions qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Ce sont des titres négociables, constitutif de droit, facilement transmissibles d'un virement de compte à compte.
- Ces sont des titres interchangeables : un titre peut toujours être remplacé par un autre titre de même catégorie provenant de la même émission ; ils confèrent les mêmes droits à leurs détenteurs et ont une valeur identique.

Différents types des titres :

- **Les titres de participation (TP) :** Ce sont des titres dont la possession est durable, utile à l'activité de l'entreprise par ce qu'elle permet d'exercer une influence dans la gestion de la société émettrice (prise de participation) ou d'en assurer le contrôle (prise de contrôle)
- **Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) :** ce sont des titres détenus par une société dont l'activité uniquement financière consiste à gérer un portefeuille de titres. Compte 273 : titres immobilisés de l'activité de portefeuille.
- **Les titres immobilisés (TI) :** Ce sont des obligations ou des actions que l'entreprise compte de les conserver à long terme.

Compte 271 : titres immobilisés, droit de propriété (action)

Compte 272 : titres immobilisés, droit de créance (obligations)

Valeurs mobilières de placement VMP :

Les valeurs mobilières de placement sont définies comme des titres acquis pour obtenir un gain à brève délai, ces titres font partie de l'actif circulant (c/50).

L'objectif de l'entreprise acheteuse peut être :

- Soit utiliser provisoirement un excédent de trésorerie.
- Soit de rechercher une rentabilité pour la perception d'un revenu (dividendes, intérêts)
- Soit de réaliser une plus-value à brève échéance lors de la revente

Evaluation des titres à la fin de l'exercice :

A l'inventaire, l'entreprise procède au recensement et à l'évaluation de ses biens. La valeur d'inventaire est toujours déterminée par référence à la notion d'utilité pour l'entreprise selon la nature des titres et leur classement.

Tableau n°07: Evaluation des titres à la fin d'exercice.

Titres de participation	L'évaluation est déterminée selon la valeur d'utilité ou valeur d'usage des titres pour l'entreprise . Il s'agit du prix que l'entreprise accepterait de payer pour acquérir ces titres , la valeur est donc fonction de l'intérêt que l'entreprise accorde a cette participation . Elle est différente de la valeur boursière puisqu'elle dépend de la stratégie développée
Titres immobilisés	La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois boursier
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	Sont évalués selon la valeur du marché qui dépend des perspectives d'évaluation de l'entreprise émettrice des titres
Valeur mobilière de placement	Elles sont évaluées à la date de fin d'exercice selon le cours moyen du dernier boursier ou selon leur valeur probable de réalisation

Source : Réalisé par nous-même à partir de : SMAILI.O et AIDEL S, les travaux de fin d'exercice, mémoire de fin de formation, 2018.

1.6.2.6-Situation de caisse

La caisse représente les espèces que l'entreprise possède. La caisse est un compte d'actif qui mesure les variations des liquidités espèces, en cours d'exercice et leur montant à la fin d'exercice.

L'inventaire de caisse :

Le contrôle de caisse consiste à vérifier les opérations passées dans le journal de caisse et à procéder au rapprochement du solde théorique au solde physique se trouvant en caisse. Sauf erreur ou omission, le solde théorique doit être identique au solde physique.

Le caissier doit théoriquement à la fin de chaque journée effectuer un contrôle de caisse rapide afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'écart entre le solde physique et le solde théorique. S'il y a des écarts, il doit être capable de les justifier.

Toute structure, qu'elle soit associative ou à but lucratif doit effectuer au moins une fois par mois un contrôle de caisse officiel (le jour de la clôture du mois en cours). Ce contrôle est effectué par un des superviseurs hiérarchique du caissier. Un document d'inventaire de caisse doit être alors signé par le caissier et le superviseur hiérarchique.

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Après vérification, tout le montant doit être remis au caissier pour sa conservation dans le coffre-fort.

Parmi les objectifs d'inventaire de caisse on cite :

- Vérifier la concordance entre le solde physique et le solde théorique de la caisse.
- Eviter les écarts de caisse.
- Contrôler la qualité de la gestion et du suivi de caisse.
- Clôturer en fin du mois la comptabilité de la caisse

1.6.2.7-Inventaire des produits et charges

Définition des produits et charges :

Les produits :c'est l'accroissement d'avantages économique au cours de l'exercice sous forme d'entrées ou d'accroissement d'actif ou de diminution de passifs. Autrement défini ; toutes les sommes reçues qui enrichissent l'entreprise

Les charges : diminution d'avantages économique au cours de la période sous forme de consommations, de sorties, de diminution d'actif ou de survenance de passif. Autrement définie ; toutes les sommes versées qui appauvrissent l'entreprise.

L'inventaire des produits et charges

Le résultat est déterminé après l'inventaire des produits et des charges relatifs au Contrat.

Les produits estimés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir, comprennent :

- Les produits initialement fixés par le contrat, y compris les révisions de prix.
- Les produits issus des changements dans les conditions d'exécution des biens ou services, dès que le client a approuvé la modification ou qu'il est raisonnablement certain qu'il approuvera, et qu'il est possible d'évaluer de façon fiable un montant des produits correspondants, les réclamations qui ont été acceptées par le client ou par lesquelles l'état d'avancement des négociation ou des procédures en cours, rend raisonnablement certain leur règlement par le client, et dont le montant accepté ou susceptible d'être accepté peut être évalué de façon fiable.
- Les produits financiers, directes ou indirectes, résultants de conditions financières contractuelles se traduisant par des excédents significatifs de trésorerie, pendant tout ou partie de la durée du contrat, ainsi que les différences de charges résultants d'opérations de couverture.

Les charges comprennent :

- Les coûts directement imputables à ce contrat (main d'œuvre, sous-traitant, matériaux, amortissement du matériel, impôts et taxes...).

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

- Les coûts indirecte rattachables au contrat en générale, pour quote-part susceptible d'être affectée à ce contrat (assurance, conception et assistance technique générale, frais généraux d'exécution des contrats...).
- Les provisions pour risques et aléas correspondant aux dépassements des charges directement prévisibles par l'entreprise .

Sont exclus tous les coûts qui ne peuvent être imputé aux contrats en générale, ou à un contrat donné (frais d'administratifs d'ordre général, frais de recherche et développement, et frais de commercialisation non imputable à un contrat donné...).

Les charges financières subies par l'entreprise du fait d'insuffisance de trésorerie et les différence de change peuvent être imputés aux coûts du contrat, après la déduction des produits financiers²⁷.

SECTION 02 : Les travaux comptables

Dans cette section nous abordons que les travaux comptables des opérations essentielles pour l'entreprise qui leur permettent de mesurer la quantité et la valeur de stock de marchandises et de matière premier quelle détiennent. Les travaux d'inventaire concernent tout les classe de comptes .

2.1-Les amortissements

L'amortissement est la constatation comptable obligatoire de la dépréciation de la valeur d'une immobilisation qui se déprécie de façon certaine et irréversible avec le temps, l'usage, ou en raison du changement des techniques, de l'évolution des marchés, et de toute autre technique ou autre cause²⁸. L'amortissement a pour effet financier a l'entreprise de lui permettre le renouvellement des immobilisations et d'assurer la valeur de remplacement en s'écartant de sa valeur d'origine.

Lorsqu'une entreprise veut investir dans un bien, une machine ou un véhicule, il est indispensable d'évaluer sa valeur à travers les années pour le suivi comptable de l'entreprise, il peut paraitre complexe de calculer l'amortissement des immobilisations

2.1 .1-Définition des amortissements

D'après le paragraphe 121-7° de l'arrêté comptable, «l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques liés à un actif corporel ou incorporel. Il est comptabilisé en charges à moins qu'il soit incorporé dans la valeur comptable d'un actif produit par l'entité pour elle-même. Les raisons de la constatation de l'amortissement sont au nombre de 3 :

²⁷ BENDALI M. & KECHAH L., travaux fin d'exercice, Master en sciences de gestion université Béjaia, p 32

²⁸ Ministère des finances CNC ; le système comptable financier, Edition ENAG, Alger, 2009.

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

- l'usure physique qui dépend de facteurs opérationnels attendus comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé et le programme de maintenance.
 - l'obsolescence technique ou commerciale découlant de changement dans la production ou d'une évolution de la demande du marché pour le produit fourni par l'actif
 - Les limites juridiques sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location, de concession de licences,... »²⁹

En principe, toutes les immobilisations corporelles sont amortissables, à l'exception des terrains (sauf carrière et gisement) et des œuvres d'art.

2.1.2-Rôle de l'amortissement

L'amortissement joue plusieurs rôles :

- Niveau juridique : image fidèle ;
- Niveau comptable: charge calculée ;
- Niveau économique : étalement de la dépréciation ;
- Niveau financier : calcul et formation de la capacité d'auto financement (CAF)
- Niveau fiscal : réalisation d'économies d'impôt.

2.1 .3-La durée d'amortissement des immobilisations

Immobilisations incorporelles :

- Frais d'établissement (sur 5 ans)
- Frais de recherche (sur 5 ans)
- Brevets, licences (sur 5 ans)

Immobilisations corporelles :

- Constructions (20 à 50 ans)
- Installations techniques (10 à 15 ans)
- Outillage (5 à 10 ans)
- Agencements, aménagements (10 à 20 ans)
- Matériel de transport (4 à 5 ans)
- Matériel de bureau, mobilier (5 à 10 ans)
- Micro-ordinateurs (3 ans)
- Les emballages récupérables (3 ans)

Toutefois, il existe des immobilisations corporelles et incorporelles non amortissables tels que les terrains, œuvre d'art, ainsi que les fonds de commerce et le droit au bail.

2.1.4- Plan d'amortissement

Pour chaque bien , il est nécessaire d'évaluer la consommation d'avantages futurs , et cela

- Par l'établissement d'un *plan d'amortissement* , c'est-à-dire un tableau prévisionnel récapitulant les différentes annuités .

²⁹ L'arrêté comptable du 26/07/2008, Ministère des finances, Alger, P08.

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Le plan d'amortissement constate l'amortissement sur une durée d'utilisation .

Il s'établit en début de période de précise le *montant des annuités d'amortissement* .

Lors de toute variation de la *valeur actuelle du bien* , c'est-à-dire de sa base amortissable , ce plan doit être *recalculé* pour prendre en compte cette nouvelle donnée ³⁰.

Voici un tableau explicatif du plan d'amortissement

Tableau n°08 : Le plan d'amortissement

Les années	Base amortissable	Anuitée	Cumule des annuités	Valeur nette comptable
N				
N+1				
N+2				
N+3				

2.1.5-Les principes comptables de l'amortissement

Chaque acquisition d'immobilisation doit donner lieu à la création d'une fiche indiquant au moins :

- La date d'acquisition.
- La date de mise en service.
- L'identité du fournisseur.
- Le coût d'acquisition hors taxes récupérables.
- La durée probable d'utilisation.
- Le plan d'amortissement économique.
- L'amortissement fiscal.

2.1.6-Les différents modes d'amortissement

L'administration fiscale fixe des règles très précise en matière de calcul des amortissements.

L'amortissement linéaire ou constant :

C'est l'amortissement minimum obligatoire, c'est le mode de calcul plus utilisé, les annuités sont constantes pour toutes les années, la durée d'amortissement du bien est jugée par l'administration fiscale en fonction de sa durée de vie présumée.

Calcul de l'annuité :

$$=BA \times t \times n/360$$

$$T = 100\% / \text{Durée d'utilisation}$$

$$BA = \text{Valeur brute (valeur d'origine)} - \text{Valeur résiduelle} \longrightarrow BA = VO - VR$$

N = nombre de jours de l'usage

³⁰ Exercices de comptabilité générale , Eric Dumalanède , 2013, P174.

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Valeur résiduelle : c'est la valeur de l'actif à la fin de son utilisation, le plus souvent est égale à zéro.

Remarque : l'amortissement se calcule à partir de la date de mise en service du matériel

L'amortissement dégressif ou décroissant : Le mode dégressif est un système qui ne peut s'appliquer qu'aux biens amortissables remplissant ces trois critères :

- Le bien doit être acheté neuf
- Sa durée de vie doit être supérieure ou égale à 3 ans
- Il ne doit pas faire l'objet d'une exclusion par l'administration fiscale

Se caractérise par l'application d'un taux constant à une valeur dégressive (la valeur résiduelle).

Par conséquent, l'annuité de l'amortissement est décroissante.

Le taux d'amortissement dégressif est obtenu en appliquant au taux linéaire un coefficient fiscal en fonction de la durée d'usage, ces coefficients sont :

Tableau n°09: Les coefficients fiscaux

Durée d'usage	3 à 4 ans	5 à 6 ans	Plus de 6 ans
Coefficient	1,5	2	2,5

Calcul de l'annuité :

$$A = VNC \times t \times n$$

$$T = \text{taux linéaire} \times \text{coefficient fiscal}$$

VNC : valeur nette comptable

Remarque : lorsque l'annuité dégressive devient inférieure à l'annuité correspond à la valeur résiduelle, on divise cette dernière sur le nombre des années restante et l'amortissement dégressif va basculer vers le mode linéaire.

L'amortissement progressif ou croissant : Ce mode d'amortissement est le contraire de l'amortissement dégressif. En effet l'annuité annuelle augmente par rapport au précédente.

2.1.7-Les éléments amortissables

Les immobilisations subissant de manière irréversible une dépréciation due à l'usage, au temps ou aux progrès techniques.

2.1.8-Les éléments non amortissables

Les terrains et le fonds de commerce ne font l'objet d'amortissement car leur utilisation n'est pas déterminable. Cependant les terrains d'exploitation (carrières) ou certains éléments du fonds de commerce peuvent faire l'objet d'un amortissement³¹.

2.1.9-l'enregistrement comptable des amortissements

Les amortissements sont comptabilisés pendant l'inventaire qui a lieu à chaque clôture de l'exercice comptable. Les amortissements sont des charges calculées, ce qui signifie qu'elles

³¹ LOUNIS.H et ZENNOUCHE.I, les travaux d'inventaire, mémoire de fin d'étude, 2016.p38 ; Université Béjaia

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

ne provoquent pas de sortie d'argent, donc on débite le compte 68 (compte de charge) par le crédit du compte 28 (compte de bilan).

Débit	Crédit	Désignations	Débit	Crédit
68		Dotation aux amortissements, provisions et perte de valeur	Xxxx	
	28	Amortissement des immobilisations		Xxxx

2.2-Les provisions

Les provisions comprennent les charges prévisibles, mais non déterminé à l'avance quant à leur montant ou leur existence.

Elles comprennent essentiellement les charges qui correspondent aux caractéristiques ci-après :

- Il s'agit des charges prévisibles, non encore supportées à la clôture de l'exercice, ce sont donc des charges probables.
- Ces charges trouvent directement leur origine dans des opérations réalisées au cours de l'exercice et elles ne semblent pas devoir être considérées, mêmes si elles se renouvellent régulièrement, comme des charges annuelles et normales des exercices suivants.
- Leur montant et leur existence ne sont pas déterminés avec une précision suffisante.

2.2.1-Les différentes provisions

On trouve différents types de provisions ³²:

- **Provisions pour impôts** : Correspondent à la charge probable d'impôts rattachable à l'exercice mais différée dans le temps et dont la prise en compte définitive dépend des résultats futurs.
- **Provisions pour renouvellement des immobilisations**
- **Provisions pour renouvellement des immobilisations en concession** : cette provision concerne les immobilisations constituées par les concessionnaires de service public.
- **Provisions pour reconstitution du gisement minier** : ces provisions ainsi que la remise en l'état du terrain d'exploitation conformément aux articles 169 et 176 de la loi 01/10 du 03/2001 portant lois minière qui autorisent les entreprises activant dans le secteur à constituer des provisions au taux de 1% du chiffre d'affaire annuel pour financier les travaux de recherche dans un délai de 3 ans .
- **Autres provisions pour charges du passif non courant** : ce sont des provisions destinées à couvrir des charges prévisibles, importantes, ainsi que les provisions à caractère purement fiscal dont la comptabilisation est nécessaire si l'entreprise veut bénéficier des avantages fiscaux qui sont liées.

³² SMAILLIO et AIDEL S, les travaux de fin d'exercice, mémoire de fin d'étude, 2018. P 47 ; Université Sétif

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

- **Provisions pour risques environnementaux** : Elles consistent aux dépenses imposées ou non par la réglementation effectuées , en vue de prévenir, réduire ou réparer les dommages que l'entreprise a occasionné ou pourrait occasionner par ses activités, à l'environnement.
- **Provisions pour garantie données aux clients** : Les provisions pour garantie donnée aux clients sont constituées à la clôture d'un exercice dans les conditions suivantes :
 - Elles concernent des ventes réalisées avant la clôture de l'exercice, assorties d'une obligation de garantie vis-à-vis des clients.
 - La sortie de ressource est constituée par des coûts de réparation rendus probable par l'existence d'un défaut dans le produit ou la prestation livrés.
 - Pas de contrepartie équivalente : l'entreprise a déjà comptabilisé le produit sur la vente et n'attend plus aucune contrepartie de la réparation, physique ou financière liée à la garantie.

Le montant à provisionner est celui du coût estimé de l'exécution de la garantie évalué suivant des statistiques reposant sur des données propres à l'entreprise ou s'appuyant sur d'autres informations.

- **Provisions pour perte sur contrat long terme** : cette provision est utilisée pour constater les pertes à terminaison sur les contrats à long terme.

2.3-Les pertes de valeur

2.3.1-Perte de valeur des stocks

Les provisions pour dépréciation des stocks correspondent à une estimation probable de la diminution de la valeur des produits en stocks. Elles sont constituées lorsque le coût d'un stock est supérieur à sa valeur nette de réalisation à la date de l'inventaire.

Les pertes de valeur sur stocks doivent être déterminées article par article. Pour un meilleur suivi des dépréciations de stocks, il est ouvert autant de sous comptes de provisions qu'il existe de nature de stocks.

Et cette dépréciation se comptabilise comme suit :

- Lorsque la provision de perte est constituée ou augmenté

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
6853		Dotation aux pertes de valeurs sur stocks	Xxxx	
	39	Pertes de valeurs sur stocks		Xxxx

- Lorsque le montant de la provision doit être diminué ou annulé

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
39		Pertes de valeurs sur stocks	Xxxx	
	7853	Reprise d'exploitation sur pertes de		Xxxx

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

		valeurs		
--	--	---------	--	--

A la date de la cession des éléments en stocks, la provision pour dépréciation antérieurement constituée est soldée par le crédit du compte 7853.

2.3.2-Perte de valeur sur comptes des tiers

Ce sont des dépréciations subies par des comptes de tiers résultant de causes diverses dont les effets ne sont pas jugés irréversibles. Ces provisions des comptes de tiers obéissent aux mêmes règles de comptabilisation que les provisions pour dépréciation sur les actifs courant.

La provision est à constituer même si la dépréciation est d'un montant incertain. Et elle doit être constituée même en l'absence ou en cas d'insuffisance de bénéfice.

2.3.3-Perte de valeur des comptes de clients

- Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur le compte des clients

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
685		Dotation aux amortissements et pertes de valeurs Perte de valeur sur comptes des clients	Xxxx	
	491			Xxxx

- Lorsque le montant de la perte de valeur doit être diminué ou annulé

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
491		Pertes de valeurs des comptes des clients Reprise d'exploitation sur pertes de valeurs	Xxxx	
	7854			Xxxx

A la date de remboursement de la créance ayant fait l'objet d'une perte de valeur ou lors de l'imputation en charge de celle-ci (ex : créance irrécouvrable), la perte de valeur antérieurement constatée est soldée par le crédit du compte 7854.

Lorsque la créance s'avère irrécouvrable, la perte de valeur est imputée sur le montant de la créance et le solde éventuel est comptabilisé au compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables).

2.3.4-Pertes sur créances irrécouvrables

Ce compte enregistre les pertes sur les créances du caractère d'irrécouvrable, et constaté dans l'exercice de leur naissance n'ont pas été provisionnées. En effet, on ne constitue pas de provision puisque le montant de la perte est exactement connu. On passe directement une écriture pour soldé le compte du client insolvable et pour constater la perte subie au débit du compte.

Le compte est débité par le crédit du compte client 411, pour soldé la créance irrécouvrable. Le montant de la TVA attachée à la créance est comptabilisé au compte TVA à récupérer 4456.

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

En fin d'exercice, le solde débiteur du compte est viré au débit du compte 124 (Résultat hors charges et produits financiers).

2.3.5-Perte de valeur sur immobilisation

L'entreprise doit vérifier à chaque inventaire pour chaque immobilisation corporelle et incorporelle, s'il existe un amoindrissement de sa valeur. Pour cela il faut comparer la valeur nette comptable à la valeur actuel.

Perte de valeur sur immobilisations incorporelles (c /290)

Ce compte enregistre à son crédit les pertes de valeurs constatées par le débit du compte 6811 (perte de valeur sur immobilisations incorporelles) et il est débité par le crédit du compte concerné.

Perte de valeur sur immobilisations corporelles (c /291)

Ce compte enregistre à son crédit les pertes de valeurs constatées par le débit du compte 6812 (perte de valeur sur immobilisations corporelles) et il est débité par le crédit du compte concerné.

Perte de valeur sur participations et créances rattachées à participations (c /296)

Ce compte enregistre à son crédit les pertes de valeurs constatées par le débit du compte 68125 (perte de valeur sur immobilisations financières) et il est débité par le crédit du compte concerné.

Perte de valeur sur autres titres immobilisés (c /297)

Ce compte enregistre à son crédit les pertes de valeurs constatées par le débit du compte 68127 (perte de valeur sur les autres immobilisations financières) et il est débité par le crédit du compte concerné.

Perte de valeur sur actifs financiers immobilisés (c /298)

Ce compte enregistre les pertes valeur sur les autres actifs financiers immobilisés, qui ne trouvent pas leur imputation dans les comptes étudiés plus haut. Son fonctionnement est identique aux autres comptes de pertes de valeurs.

2.3.6-Perte de valeur sur actif financier

Ce compte enregistre la diminution des valeurs liquides et des titres, des avoirs en banque. Il permet de ramener la valeur comptable d'un actif à sa valeur recouvrable.

En effet comme tout autre actif, un actif financier non réévalué à sa juste valeur à la clôture de la période doit être déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable.

2.4-Reprise sur pertes de valeurs et provision

Les reprises sur provision constatent soit une diminution de la provision, soit l'intégration dans les résultats de l'entreprise suite à la réalisation ou l'annulation de la charge ou de la disparition de risque.

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Ces comptes sont crédités par le débit des comptes de pertes de valeurs et des provisions lorsque cette dernière s'avère sans objets.

Les comptes concernés :

(c/781) : reprise d'exploitation sur pertes de valeur et provisions actif non courant.

(c/785) : reprise d'exploitation sur pertes de valeur et provisions actif courant.

(c/786) : reprise financières sur pertes de valeur et provisions.

2.5-Les états de rapprochement

L'état de rapprochement permet de vérifier la cohérence entre le compte banque a l'entreprise (c/512) et le relevé de compte bancaire.

Le cas de l'incohérence et la différence entre le relevé et le compte tenu par l'entreprise, il peut s'agir : des opérations oubliées d'enregistrer, des agios et frais bancaire qui apparait sur l'extrait de compte, des erreurs de saisie et d'enregistrement.

Sa démarche se résume comme suit³³ :

Le pointage : le pointage des opérations portées à la fois sur le compte de l'entreprise et sur le relevé bancaire permet de repérer et d'identifier les différences qui figureront sur l'état de rapprochement. Les sommes portées :

Au débit du compte 512 (banque) correspondent à celles portées au crédit du relevé bancaire.

Au crédit de compte 512 (banque) correspondent à celles portées au débit du relevé bancaire.

Après pointage, on constate que certaines sommes figurant sur le compte 512 (banque) alors qu'elles ne sont pas encore portés sur le relevé bancaire ou bien l'inverse porté sur le relever mais ne sont pas portées sur le compte 512, ces différences font l'objet de l'état de rapprochement bancaire.

L'état de rapprochement est : est un document extra comptable qui permet d'expliquer les différences entre le solde de compte 512 (banque) et le solde du relevé bancaire. L'entreprise dresse généralement 2 tableaux :

- Un tableau appelé : **compte banque au grande- livre**
- Un tableau intitulé : **compte envoyé par la banque**

Dans ce cas l'entreprise doit procéder à un état de rapprochement qui se fait dans un tableau comme suit :

Tableau n°10 : Etat de rapprochement bancaire

Etat de rapprochement bancaire.

Du 01/01/N au 31/01/N

³³ GRANDGUILLOT B et F., «Comptabilité générale», 11ème édition, 2013, P 215, 216.

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Compte de banque a l'entreprise					La banque				
Date	N° De Document	Libellé	Débit	Crédit	Date	N° De Document	Libellé	Débit	Crédit
Solde					Solde				

Les écritures de redressement : l'entreprise doit ajuster son compte banque en enregistrant dans sa comptabilité les opérations manquantes récapitulées dans le tableau « compte banque au grande- livre ».

- **Opération relatives aux encaissements**

Le compte 512 (Banque) est débité du montant total des opérations portées dans la colonne débit du tableau (compte banque au grand livre) par le crédit des comptes concernés.

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
512		Banque	Xxxx	
	411	Clients		Xxxx
	76	Produit financier		Xxxx
	511	Effets à l'encaissement		Xxxx
	5114	Effets à l'escompte		Xxxx
	413	Client- effets à recevoir		Xxxx

- **Operations relatives aux décaissements**

Le compte 512 (banque) est crédité du montant total des opérations portées dans la colonne crédit du tableau (compte banque au grand livre) par le débit des comptes concernés.

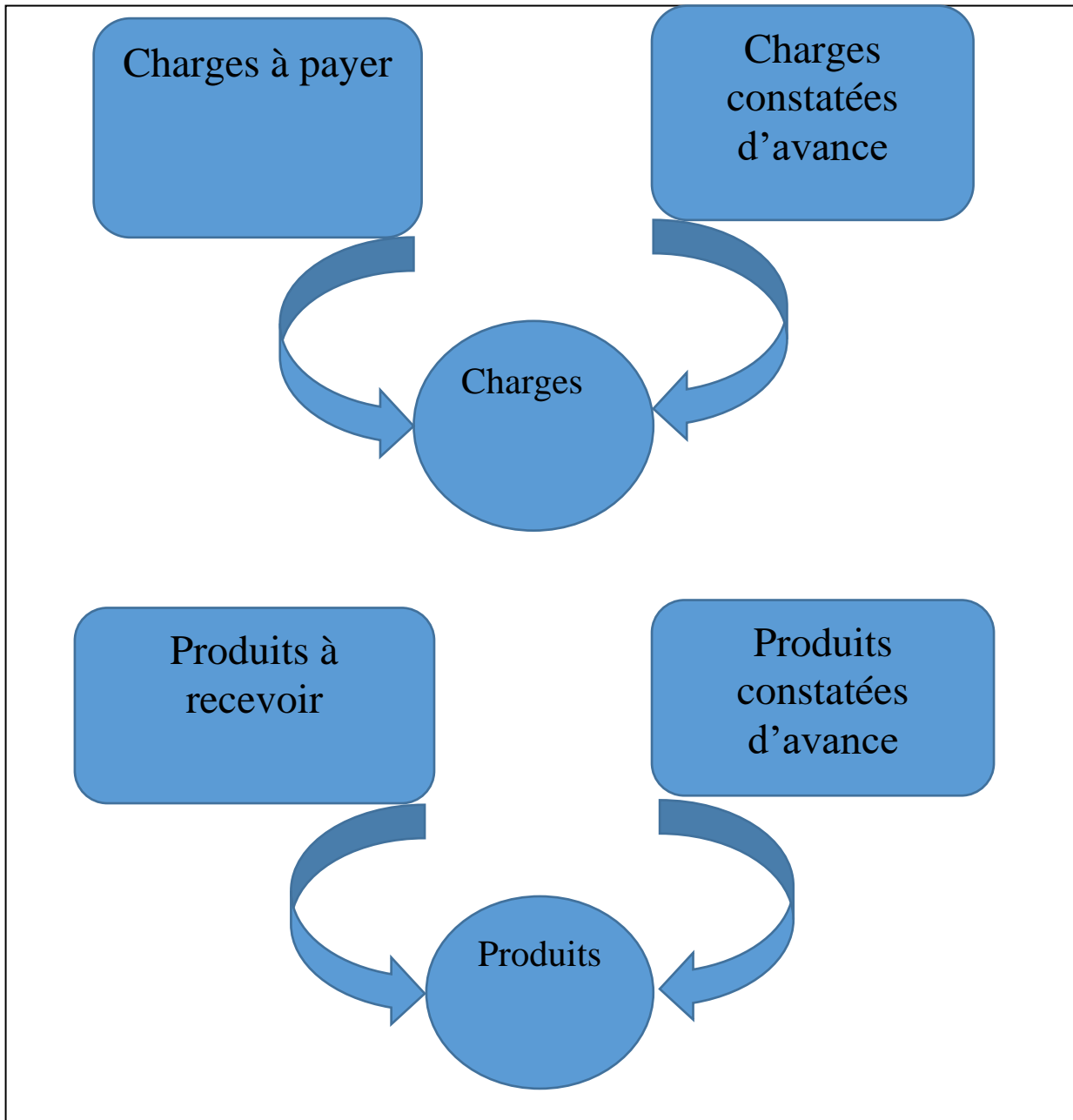
Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
627		Services bancaires	Xxxx	
403		Effets à payer	Xxxx	
661		Charges d'intérêts	Xxxx	
	512	Banque		Xxxx

2.6-La régularisation des comptes de charges et des produits

D'après le principe de l'indépendance des exercices qui veut dire qu'un exercice comptable ne supporte que les charges et produits approprié, on trouve que la régularisation est indispensable. Cette régularisation concerne aussi bien les charges que les produits.

Dans cette régularisation il y a quatre cas à envisager :

Figure n° 03: Schéma des produits et charges



Source : Réalisé par nous-mêmes à base de cours de comptabilité.

2.6.1-La régularisation des comptes des charges

Lors des opérations de régularisation des charges il faudra : annuler en partie les charges qui ont déjà été comptabilisés par anticipation, et les renvoyer sur l'exercice comptable suivant

Charges constatées d'avance : Des charges enregistrées au cours de l'exercice qui se termine correspondent à des consommations ultérieures qui interviendront lors de l'exercice suivant. Il s'agit alors de charges constatées ou comptabilisées d'avance. Elles doivent donc être déduites du montant des charges comptabilisées pendant l'exercice, pour être imputées à l'exercice suivant³⁴.

³⁴ Antraigues. D, travaux de fin d'exercice - Les ajustements ou régularisations des comptes de charges et de produits - Page n° 4 / 22.

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Comptabilisation :

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
486		Charge constatées d'avance	Xxxx	
	6..	Charges par nature		Xxxx

Charges à payer :

On constate que certaines consommations de l'exercice n'ont pas été comptabilisées faute de manque des factures qui ne sont pas parvenues des fournisseurs avant la date de fin de l'exercice. Elles doivent donc être prises en compte aux charges de l'exercice.

Comptabilisation :

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
6..		Charges par nature	Xxxx	
	48..	Charges à payer		Xxxx

2.6.2-La régularisation des comptes des produits

Lors des opérations de régularisation des produits il faudra : annuler en partie les produits qui ont déjà été comptabilisés (produits constatés d'avance), et les renvoyer sur l'exercice comptable suivant.

Les produits constatés d'avance :

Les produits comptabilisés d'avance doivent être exclus des produits comptabilisés pendant l'exercice et doivent être reporté à l'exercice à venir.

Comptabilisation :

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
7..		Produits par nature	Xxxx	
	487	Produits constatés d'avance		Xxxx

Les produits à recevoir :

Certains produits liés à l'exercice qui s'achève qui n'ont pas été comptabilisé faute de manque des pièces justificatif (factures doivent être établies et adressées aux clients).

Comptabilisation :

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
48		Produits à recevoir	Xxxx	
	7..	Produits par nature		Xxxx

SECTION 03 : Etablissement des états financiers

Un état financier est un document qui reflète l'image fidèle de l'entreprise, sur son situation financière, sa performance, sa rentabilité ainsi que son patrimoine. Les états financiers servent à synthétiser tous les opérations et les mouvements effectués durant tout l'exercice (soit une année).

3.1-Objectifs des états financiers

Les états financiers ont pour objet de fournir des informations sur la structure financière et la performance d'une entreprise. Ces informations seront utiles à des différents utilisateurs, aux investisseurs et les créanciers et autres utilisateurs pour leurs permettre de prendre des décisions.

3.2-Caractéristique des états financiers

Les états financiers retracent les effets financiers des transactions et autres événements en les groupant en grandes catégories appelées les éléments des états financiers.

Les éléments liés directement à l'évaluation de la situation financière dans le bilan ce sont les actifs, les passifs et les capitaux propres.

Les éléments directement liés à l'évaluation de la performance dans le compte de résultat ce sont les produits et les charges.

L'état des variations de la situation financière retrace généralement des variations d'éléments du compte de résultat et des variations d'éléments du bilan.

3.3-Les éléments des états financiers

Conformément à l'Article 25 de la loi 07-11, les entités entrant dans le champ d'application de la présente loi établissent au moins annuellement des états financiers. Les états financiers des entités autres que les petites entités comprennent : un bilan, un compte de résultats, un tableau de flux de trésorerie, un tableau de variation des capitaux propres, une annexe précisant les règles et méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'information au bilan et au compte de résultats³⁵.

3.3.1-Le bilan comptable

C'est un état financier qui reflète sur la situation patrimoniale de l'entreprise et financière à un moment donné, elle renseigne sur ce qu'elle possède dans son actif et ce qu'elle doit aux autres dans son passif.

. Actif Il se constitué des éléments suivants

- Immobilisations
- Stocks et en cours.
- Créance
- Participation
- Trésorerie

³⁵ Article 25 de la Loi n° 07-11 du 15 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 25 novembre 2007 portant système comptable financier.

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Passif est constitué de

- Capitaux propre.
- Réserve légal
- Reserve consolidé
- Ecart de réévaluation.
- Report à nouveau
- Résultat net
- Dettes financières à long moyen terme
- Dettes à court terme.

Tableau n°11: Bilan Comptable

Actif	Note	N Brut	N Amorti/PDV	N Net	N-1 Net
ACTIFS NON COURANTS					
Ecart d'acquisition					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Bâtiments Installations, machines et outillage					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelle					
Immobilisations en concession					
Immobilisations en cours					
Immobilisations financières					
Titres des filiales					
Titres mis en équivalence (1)/Entreprises Associées Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés Prêts et autres actifs financiers non courants					
Impôt différé actif					
TOTAL ACTIFS NON COURANTS					
ACTIFS COURANTS					
Stocks et encours					
Marchandises, Matières et fournitures Produits					
Finis et encours					

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Autres stocks					
Créances et emplois assimilés					
Clients					
Autres débiteurs Impôts et assimilés Groupe et Associés Autres créances et emplois assimilés					
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants Trésorerie					
Total actifs courants					
Total général actif					

Passif	Note	N	N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis Capital non appelé			
Primes d'émissions Réserves/Réserves (Consolidées) (1)			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net de l'exercice			
Résultat net part du groupe (1)			
Report à nouveau Dont : Charges, pertes et produits non-inscrits au compte de résultat Résultats non affectés			
Part de la société consolidant			
Part des minoritaires			
Total			
PASSIFS NON-COURANTS			
Emprunts et dettes			
Financières Impôts différés			
Et provisionnés Autres			
Dettes non courantes Provisions à long terme			
Produits constatés d'avance à long terme			
Total passif non-courants II			
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés			
Autres créditeurs Impôts et autres dettes para fiscales			
Groupe et associés			

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Autres dettes courantes			
Trésorerie Passif			
Total passifs courants			
Total général passif			

Source : Idem, P24

3.3.2-Le compte de résultat CR

Un état financier qui renseigne sur la variation des comptes du bilan. Il intéresse plusieurs utilisateurs car il permet de connaître les résultats de la transformation de la richesse créée par l'entreprise en vue de commenter et interpréter les résultats d'une part et d'autre part d'évaluer la performance économique et financière de l'entité.

- Chiffre d'affaires.
- Produit immobilisé.
- Subvention d'exploitation.
- Variation des stocks de produits finis.
- Achat consommé.
- Services extérieurs et autres.
- Charges personnelles.
- Impôt et taxes.
- Dotation aux amortissements et provision dépréciation.
- Reprise sur dotation.
- Produit opérationnel.
- Charges opérationnelles.
- Rajoutant à ces éléments-là il se constitue des soldes intermédiaires de gestion pour évaluation de sa performance financière.
- ♣ Valeur ajoutée une richesse générée par la différence entre la production et la consommation intermédiaires de l'exercice qui sera redistribuée de manière prioritaire au profit d'autres agents économiques :
 - Rémunération du personnel.
 - Paiement des impôts et taxes.
 - Paiement des cotisations sociales aux organismes sociaux (canas, casons).
 - Intérêt versés aux prêteurs de fonds (banque).
 - Dividendes versé aux actionnaires.
- ♣ EBE un excédent brut exploitation vise à évaluer la performance économique il exclut toute catégorie de produits et charges financières de l'entreprise.
- ♣ Résultat courant avant impôt comme son nom l'indique un résultat viser à évaluer la possibilité de l'entreprise à couvrir les charges liées à l'impôt sur bénéfice au moment où ce

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

dernier est constitué une imposition à la source en fonction de l'activité principale exercée par l'entreprise.

♣ Résultat financier un résultat qui englobe la différence entre l'ensemble des produits et charges financières de l'exercice (intérêt perçu, produit encaisser sur VMP, produit encaisser sur des dépôts aux cautionnements).

♣ Résultat exceptionnel un résultat qui représente la différence entre les produits et charges exceptionnel durant l'exercice comptable

Résultat exceptionnel = C/77 - C/67

Résultat net il s'agit d'un résultat généré en fin d'exercice comptable intéresse plusieurs partenaires économiques car il permet d'évaluer la rentabilité financière de l'entreprise ainsi que sa captivité a rémunération de ces associe ou actionnaires.

Résultat net = Produits - Charges.

Tableau n°12 : Compte du résultat

Libelle	Note	N	N-1
Vente et Produits			
Annexe Variations des Stocks produits fini et en cours			
Production Immobilisé			
Subventions d'exploitation			
I – Production de l'exercice			
Achats consommés			
Services extérieurs et Autres Consommations			
II – Consommation de l'exercice			
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I - II)			
Charges de personnel			
Impôts, taxes et versement assimilés			
IV- Excédent brut d'exploitation			
Autres Produits opérationnelles.			
Autres charges opérationnelles.			
Dotations aux amortissements et aux provisions .			
Reprise sur pertes valeurs et provisions.			
V- Résultat opérationnel			
Produits financiers			
Charges financière			
VI- Résultat financier			
VII- Résultat ordinaire avant impôts (V + VI)			
Impôts exigibles sur résultats ordinaires			
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires			

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Total des produits des activités ordinaires			
Total des charges des activités ordinaires			
VIII- Résultat net des activités ordinaires			
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
IX- Résultat extraordinaire			
X- Résultat net de l'exercice			
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1) XI-RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1)			
Dont part des minoritaires (1) Par1 du groupe (1)			

Source : Idem, P30

3.3.3-Tableau de flux de trésorerie

C'est un état financier qui a été imposé par les normes IFRS et IAS par son importance qui indique la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et veiller sur son équilibre financier pendant l'année, un tableau qui nous renseigne sur les informations financières liées au compte de trésorerie (compte 512)

Il est décomposé en trois principales parties :

- Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.
- Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement
- Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement.

Tableau n°13 : Tableau des flux de trésorerie

LIBELLE	N 2017	
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Encaissements reçus des clients		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		
Intérêts et autres frais financiers payés		
Impôts sur les résultats payés		
Opérations en attente de classement (47)		
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires		
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires		

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles(A)		
Flux de trésorerie net provenant des activité d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles		
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières		
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières		
Intérêts encaissés sur placements financiers		
Dividendes et quote-part de résultats reçus		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements (B)		
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions effectuées		
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilées		
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)		
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi liquidités		
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		
Trésorerie ou équivalent de trésorerie au début de la période		
Trésorerie ou équivalent de trésorerie à la fin de la période		
Variation de la trésorerie de la période		
Rapprochement avec le résultat comptable		

3.3.4-l'état de variation des capitaux propres

Les fonds propres sont définis comme la différence entre les actifs et les passifs. Leurs variations comprennent d'une part le résultat dégagé par le tableau de résultat et les différentes opérations qui ont impacté directement les capitaux propres

Sans transiter par le résultat d'autre part. L'objectif du tableau de variation des capitaux propres est d'expliquer les mouvements ayant affecté chacune des rubriques des capitaux propres de l'exercice.

Tableau n°14 : Tableau de variation des capitaux propres

LIBELLE	N	Capital social	Primes d'émission	Ecart d'évaluation	Ecart de réévaluation	Réserves et résultat
Solde au 31 décembre N-2						
Changement méthode comptable N-1						
Correction d'erreurs significatives N-1						
Réévaluation immobilisation N-1						
Profits ou pertes non comptabilisés dans le TCR N-1						
Dividendes payés N-1						
Augmentation de capital N-1						
Résultat net de l'exercice N-1						
Solde au 31 décembre N-1						
Changement méthode comptable N						
Correction d'erreurs significatives N						
Réévaluation immobilisation N						
Profits ou pertes non comptabilisés dans le						

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

TCR N						
Dividendes payés N						
Augmentation de capital N						
Résultat net de l'exercice N						
Solde au 31 décembre N						

3.3.5- Annexe

Qui comporte des informations comparatives sous forme narrative descriptive et chiffrée tout en précisant les règles et méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'information aux autres états financiers. Les états financiers doivent être établis en monnaie nationale et fournir des informations permettant d'effectuer les comparaisons avec les exercices précédents.

Tableau n°15: Tableau des immobilisations et des actifs financiers non courants

Rubrique et postes	Note	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Participations					
Autres actifs financiers non courants					

Source : Idem, P37

Tableau n°16: Tableau d'Amortissement

Rubriques et postes	Notes	Amortissements cumulés en début d'exercice	Augmentation en dotation de l'exercice	Diminutions éléments sortis	Amortissements cumulés en fin d'exercice
Goodwill					
Immobilisations incorporelles					

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Immobilisations corporelles					
Participations					
Actifs financiers non courants					

Source : Idem, P37

Tableau n°17: Tableau des participations (filiales et entités associés)

Filiale et entités associés	Note	Capitaux propres	Dont capital	Quotte - part du capital détenu %	Résultat dernier exercice	Prêts et avances accordées	Dividendes encaissés	Valeurs comptable du titre détenu
Filiales								
Entité A								
Entité B								
Entité associées								
Entités 1								
Entités 2								

Source : Idem, P38

Tableau n°18 :Tableau des provisions.

Rubrique et postes	Note	Provisions cumulées en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice en fin d'exercice	Provisions cumulées
Provisions passifs non courants					
Provisions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour litige					
Total					
Provisions passifs courants					
Provisions pour pensions et obligations similaires					

Chapitre 2: processus de déroulement des travaux d'inventaire

Autres provisions liées au personnel					
Provisions pour impôts					
Total					

Source : Idem, P38

Tableau n°19 : Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Rubrique et postes	Note	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total
Créance					
Prêts					
Clients					
Impôts					
Autres débiteurs					
Total					
Dettes					
Emprunts					
Autres dettes					
Fournisseurs					
Impôt					
Autres créditeurs					
Total					

Source : Idem, P38

Nous présumant que les états financiers sont des documents de synthèses utiles à la prise de décisions futures pour une entreprise.

Conclusion

Les travaux de fin d'exercice consistent à inventorier tout les biens et les dettes dans une entreprise ,et passer ensuite des écritures de régularisation nécessaire pour la détermination du résultat de l'exercice et d'obtenir une image fidèle et sincère sur l'entreprise . Et pour la réalisation de ces travaux , il faudra respecter les principes comptables et les méthodes proposés par le système comptable financier

Enfin ,quand toutes les opération traitées et constatées ont été bien régularisation , nous pouvons établir la balance et les documents de synthèse et la réouverture des livres comptables .

CHAPITRE III :
ANALYSE DES
TRAVAUX
D'INVENTAIRE DE
L'ENTREPRISE
GENERALE
EMBALLAGE
D'AKBOU

Introduction :

Après avoir abordé l'aspect théorique des notions de base de la comptabilité, des travaux de fin d'exercice et ses différentes opérations de régularisation, il convient de compléter cela par un cas pratique qui vient appuyer l'aspect théorique, cette étude s'est déroulée dans une entreprise prévis de Bejaïa (GE) .

SECTION 01 : Historique et la création de l'entreprise

1.1-Fiche représentative de la société « Général Emballage »

- Dénomination : SPA général emballage
- Siège social : zone d'activité de TAHARACHT , AKBOU , Bejaia
- TEL : ++213 34 35 68 60/61
- FAX : ++213 34 35 90 43
- E-mail : contact@généralemballage.com
- Site web : www.généralemballage.com
- Activité principal : fabrication et transformation du carton ondule
- Effectif sur le site : 612
- Localisation : la société général emballage se situ au niveau de la zone d'activité TAHARACHT , située à 2,5 Km au Nord Est du chef lieu de la commune d'Akbou ; celle-ci constitue un véritable carrefour économique , vu le nombre d'unité industriel qui se sont installées et exerçant dans divers domaine .

Les installation de la société occupent une assiette foncière d'une superficie totale de 33 213 m² , dont 16 158 m² bâtie.

Les limites de la société sont comme suite :

- ❖ Au Nord : lot inoccupé
- ❖ Au Sud : projet d'une unité industrielle
- ❖ A L'Ouest :chemin de servitude
- ❖ A L'Est : oued TIFRIT
 - Portefeuille client : 919 clients
 - Mode de transport : routier
 - Parc roulant : 15 semis remorque 20 t et 9 camions 10 t

1. 2- Historique

- Suite a la nouvelle politique adoptée par l'Algérie et qui encourage l'environnement dans l'industrie , plusieurs entreprises privées sont nées et GENERAL EMBALLAGE en fait partie . Cette entreprise de nature juridique SARL après sa création au 1er Août avec un

Chapitre 3 : Analyse des travaux d'inventaire de l'entreprise

capital de 32 millions de dinars dans la Zone d'activités de Taharacht (Akbou.W. De Béjaia) (décision APSI N°13051 du 06 juin 1998) elle a traversé par plusieurs évolution :

2002

- Entrée en production de l'usine d'Akbou avec un effectif de 83 employés

2006

- Le capital est porté à 150 millions de dinars
- Effectif : 318 employés

2007

- Le capital est porté à 1,23 milliards de dinars
- Entrée en production de l'usine de Sétif
- Effectif : 425 employés
- Trophée de la Production (Euro-Développement PME)

2008

- Début d'exportation vers la Tunisie
- Entrée en exploitation de l'unité d'Oran

2009

- 03 Juin: Augmentation du capital à 2 milliards de DA et entrée de MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND II « Cyprus II» (MPEF II) avec une participation de 40%. Général Emballage devient une société de capitaux (Société par actions)
- Effectif: 597 employés

2010

- Effectif : 630 employés

2011

- Effectif : 699 employés
- Novembre : Cotation COFACE « @@@ »

2012

- Mars : Les capacités de production sont portées à 130.000 tonnes
- Juin : l'usine d'Oran est transférée à la ZI Hassi-Ameur
- Juin : Production des premiers ouvrages en Haute résolution
- Juillet 02 : Signature d'une Convention cadre de partenariat avec l'Université de Béjaia
- Décembre 17 : Notation COFACE « @@@ »
- Effectif : 830 employés

Chapitre 3 : Analyse des travaux d'inventaire de l'entreprise

2013

- Effectif : 960
- Janvier 23 : Certification ISO 9001 :2008
- Octobre 8: Démarrage de la 1ère promotion de Licence en Emballage & Qualité à l'Université de Béjaia

2014

- Effectif: 1005
- Février 22 : Signature d'un protocole d'accord de recrutement avec l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM)
- Octobre 30 : Début des exportations vers la Libye

2015

- Effectif : 1179
- Avril : Entrée en production de la nouvelle usine de Sétif à ZI Ain Sfiha
- Juin 02 : Prix d'encouragement du Trophée Export 2014 (World Trade Center (WTCA))

2016

- Février: 1ere exportation en Espagne
- Août : Sortie de Maghreb Private Equity Fund et entrée de Development Partners International (DPI) et de la Deutsche Dation Investitions und Entwicklungsgesellschaft mbh (DEG) à hauteur de 49% du capital social
- Septembre : 1ere exportation en Mauritanie
- Effectif : 1192

2017

- Effectif : 1187
- Avril 19 : Notation COFACE @@@

2018

- Effectif: 1201
- Avril 09 : Certification ISO 9001 Version 2015
- Juillet 29: Notation COFACE @@@

2019

- Effectif: 1222
- Janvier 16 : Distinguée comme entreprise « inspirante » pour l'Afrique dans le Rapport « Compagnies to inspire Africa 2019 » du London Stock Exchange Group (Bourse de Londres).
- Avril 21 : Première expédition sur la Belgique

Chapitre 3 : Analyse des travaux d'inventaire de l'entreprise

- Juin 13 : Prix spécial du jury du Trophée Export 2018 (World Trade Center (WTCA))
- Juin 19 : Première exportation sur la France
- Juillet 25: Notation COFACE @@@

2020

- Effectif: 1279
- Janvier 25 : Certifications ISO 14001 :2015 et ISO 45001 :2018
- Juillet 23: Notation COFACE @@

1.3-présentation de la SPA Générale Emballage

1.3.1-Raison sociale:

Générale Emballage est une société par action au capitale de deux milliard de dinars algérien, son activité principale est la fabrication et la transformation du carton ondulé. L'entreprise dispose actuellement d'un siège social et de trois unités de production implantées à Akbou, Oran et Sétif. Générale emballage a été créé par BATOUCHE Ramdane, qui assure aujourd'hui la présidence du conseil d'administration de la SPA (société par action). Il est le plus grand producteur de carton ondulé en Afrique.

1.3.2-Son activité :

Générale Emballage exerce dans la fabrication et la transformation de carton ondulé, elle commercialise ses produits au niveau national et international elle détient une importante partie du marché en Algérie. Générale Emballage offre une gamme variée de produits de haute résistance pour tous types de produits. GE opte pour une main d'œuvre qualifié et un encadrement compétent pour atteindre ses objectifs. La société améliore et ne cesse de progresser, c'est ainsi que aujourd'hui son portefeuille client avoisine les 1000 clients dont on retrouve de grande entreprise . Cette progression est due principalement à l'importance et au souci que GE se fait du rapport qualité prix .

1.3.3-les mission de l'entreprise :

La mission de GENERAL EMBALLAGE est de satisfaire sa clientèle de plus exigeante en matière d'emballage et de plaques en carton ondulé .

Parmi ses produits fabriqués on trouve :

- Plaque de carton ondulé
- Caisse à fond automatique
- Caisse télescopique
- Barquette à découpe spéciale

Chapitre 3 : Analyse des travaux d'inventaire de l'entreprise

Estimation et objet futur : les moyens utilisés permettent de faire face à la demande actuelle , afin d'augmenter ses parts de marché , répondre dans les délais à la demande de plus en plus croissantes et augmenter ses capacités de production , pour cela la SPA a entrepris des négociations pour l'acquisition d'une nouvelle ligne de transformation et pour l'extension de l'espace de stockage de matière première et de produit fini .

Tableau n°20 : Evolution des effectifs .

Année	Unité AKBOU	Unité SETIF	Unité ORAN	Unité ALGER	Total GE
2002	83	/	/	/	83
2003	165	/	/	/	165
2004	176	/	/	/	176
2005	185	/	/	/	185
2006	318	/	/	/	318
2007	439	/	/	/	439
2008	479	/	/	/	479
2009	489	56	40	/	585
2010	528	59	43	/	630
2011	589	54	56	/	699
2012	697	75	56	/	828
2013	812	87	61	/	960
2014	819	115	76	/	1010
2015	802	290	87	/	1179
2016	777	331	84	/	1192
2017	774	323	90	/	1187

Chapitre 3 : Analyse des travaux d'inventaire de l'entreprise

2018	774	334	93	/	1201
2019	772	332	118	/	1222
2020	771	348	135	25	1279

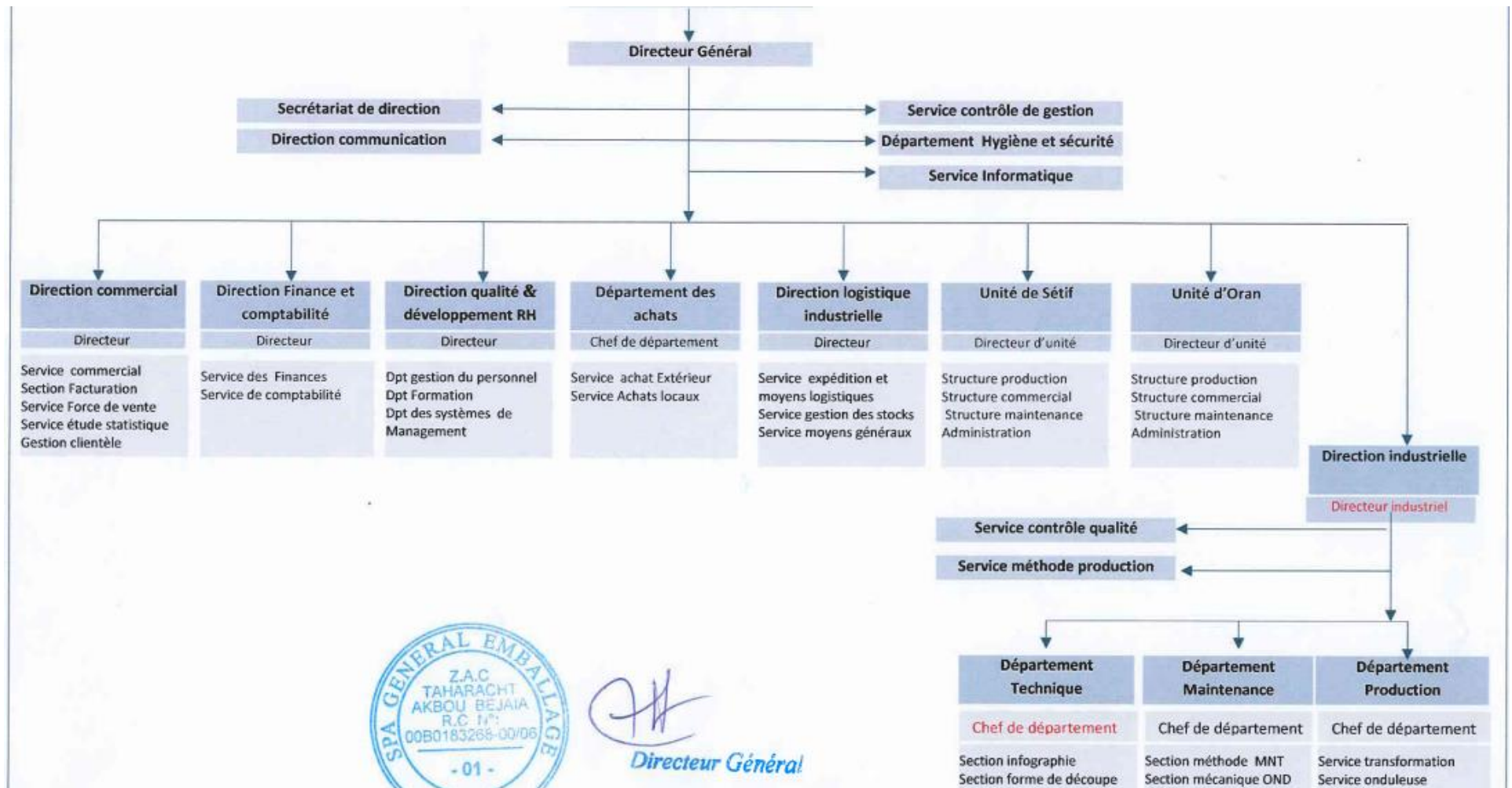
Source : document interne de l'entreprise

1. 4-l'organigramme de l'entreprise

La figure ci-dessous présente l'organigramme de la société :

Figure n°04 : Organigramme de la SARL GE

Chapitre 3 : Analyse des travaux d'inventaire de l'entreprise



Source : Document interne de la société SARL GE

1-La structure organisationnelle de l'entreprise GENERAL EMBALLAGE

La direction générale

A)La direction générale: l'intervention et le rôle de la direction générale se situent sur le moyen terme, elle est chargée de la coordination, l'animation et du contrôle des actions liées à la gestion et au développement de l'entreprise. Les tâches qui lui attribuées sont :

-La politique et stratégie de l'entreprise en matière de développement et d'organisation.

-La mise en œuvre des systèmes d'information permettant la prise de décision et d'inspection de toute la situation de l'entreprise.

B) Les directions constituantes de l'organisation:

❖ La direction contrôle de qualité: Elle a pour missions:

-La mise en œuvre de la politique qualité de l'entreprise.

-La suivie de la performance.

❖ La direction technique: Elle est structurée comme suit:

► Département de production:

-Ligne onduleuse

-Ligne de transformation

➤ Département approvisionnement:

-Achats;

-Gestion des stocks.

➤ Département maintenance :

○ **Service ordonnancement :**

- Etablir les plannings d'interventions

- Répartir les personnels en fonction des travaux et délai ;

- Suivre l'avancement des travaux .

○ **Service réalisation :**

L'installation de la machine et du matériels et informe le personnel sur l'utilisation de
Département maintenance ;

-La remise en marche après chaque intervention ;

Chapitre 3 : Analyse des travaux d'inventaire de l'entreprise

-l'établissement du diagnostic de défaillance.

○ **Service utilité :**

-Gérer les énergies telles que : l'électricité , le gaz , l'air comprimé , le fuel .

❖ Direction commerciale :

La direction marketing a pour mission la définition et la mise en œuvre de la politique commerciale de l'entreprise, et du plan d'information des services (exploitation, gestion et développement de raison de distribution...)

❖ Direction finance et comptabilité :

A . Service finance :

-Le suivi et la surveillance des mouvements de fond affectant les comptes;

- Veiller en permanence au bon équilibre de la trésorerie de l'entreprise;

-Assurer le contrôle préalable des bons de commandes délivrés par la structure en veillant au respect des autorisations budgétaires, et la comptabilité des engagements,

-Elaborer les documents prévisionnels de gestions financières (plan de financement et plan de trésorerie) ;

- Analyser périodiquement la situation générale de la trésorerie de l'entreprise et faire toutes propositions visant à améliorer les conditions d'utilisation en vue d'augmenter les rendements.

*La caisse:

- Tenue d'un registre caisse centrale ;

-Vérifier la régularité des dépenses ordonnancées par les structures avant de procéder au paiement ;

-Remplir les fiches de contrôle des chèques payment des journaliers et des contractuels.

B. Département de comptabilité:

-La tenue de la comptabilité générale de l'entreprise et l'établissement des documents de synthèse annuels ;

-La transmission dans les délais fixés par la réglementation en vigueur des déclarations auprès de l'administration fiscale ;

-Mettre en place la comptabilité analytique d'exploitation selon les normes définies par la société nationale de comptabilité afin de l'intégrer dans le système de gestion de l'entreprise.

* La direction administration générale :

Cette direction a pour mission de révision, organisation et l'exécution de toutes les actions liées à la gestion des ressources humaines à savoir ;

Chapitre 3 : Analyse des travaux d'inventaire de l'entreprise

-La gestion de personnel (recrutement, salaire);

La gestion des affaires générales et des prestations sociales;

-l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de plan de formation.

SECTION 02 : Les écritures d'inventaire de la SARL GE

Cette seconde section sera consacrée aux différentes écritures d'inventaire ainsi que la balance après inventaire et établissement de compte de résultat et détermination du résultat fiscal.

2.1-La balance avant inventaire

La balance avant inventaire est une pièce comptable qui enregistre les résultats de l'exercice à la clôture des comptes. Elle propose une vue synthétique des comptes de situation et de gestion avant les travaux d'inventaire. La constatation de la dépréciation de certains éléments d'actif, la mise à jour des stocks, la régularisation des comptes de gestion ont permis d'ajuster la comptabilité à la situation réelle de l'entreprise et d'en proposer une image fidèle. Au début de l'exercice suivant, les soldes des comptes de bilan sont reportés lors de la réouverture du journal et du grand livre.³⁶

2.2-Inventaire au 31/12/2021 de la SARL GE

La SARL GE procède à l'inventaire de ses biens, à la fin du mois décembre de chaque exercice. La tenue d'une réunion regroupant les responsables et les chefs de service concernés pour déterminer la période de l'inventaire et sensibiliser le personnel participant à cette opération.

Des commissions et sous-commissions sont constituées pour réaliser l'inventaire des immobilisations et des stocks. Les délégués chargés de ce travail se présentent ainsi sur les lieux munis des listings et procèdent au comptage et relèvent les manques.

Ils regroupent les résultats de l'opération sur un état récapitulatif qu'ils signent et qu'ils transmettent aux services comptables concernés (comptabilité financière). Les écarts sont comptabilisés et régularisés ; une balance générale est ensuite établie afin d'élaborer les états financiers de la société.

2.3-Les écritures d'inventaire de la SARL GE

Concernant les régularisations des comptes d'actif, nous nous sommes contentés de présenter quelques exemples que nous avons jugés utiles. Vu la diversité des opérations au niveau de la SARL GE.

2.3.1-Ajustement des comptes d'actif et de passif

1/Les immobilisation :

Le total des dotation aux amortissement constatés au titre de l'exercice 2021 est de 15038 1128 ,13

³⁶ GEORGE. L et MICHELIN. F,(Comptabilité financière), édition FOUCHER, VANVES, 2007.p58

Chapitre 3 : Analyse des travaux d'inventaire de l'entreprise

Débit	Crédit	31/12/2021	Débit	Crédit
681		Dotation aux amortissement	150381128 ,13	
	28	Amortissement des immobilisation		150381128 ,13

2/Les stocks :

A) l'inventaire physique

La société GE a effectué à la fin de l'exercice un inventaire physique de ses stocks .

L'inventaire a permis de constater les écarts suivante :

Matière première(papier01) :

L'inventaire physique a fait ressortir un écart négatif entre la valeur comptable et la valeur réelle du stock, constaté en comptabilité comme suite :

Débit	Crédit	31/12/2021	Débit	Crédit
657		Charge exceptionnelles de gestion courante	322436,92	
	31	Matières et fournitures		322436,92
		(Ecart négatif sur stocks.....)		

Matière première(papier02) :

Un écart positif a été dégagé lors de comparaison entre le stock comptable ,pris en charge dans les écritures comptables comme suite :

Débit	Crédit	31/12/2021	Débit	Crédit
31		Matières et fournitures	591781,70	
	757	Produits exceptionnel de gestion courante		591781,70
		(Ecart positif sur stock ...)		

B/Cas provisions :

La société a constaté des provisions pour dépréciation des stocks d'un montant de 25784968,78

Débit	Crédit	31/12/2021	Débit	Crédit
681		Dotation aux amortissement	25784968,78	
	29	Dépréciation actif courant (Dotation aux provision)		25784968,78

Chapitre 3 : Analyse des travaux d'inventaire de l'entreprise

C /Les reprises :

Tout fois La provision et a procéder a des reprises sur des provisions de sa constates antérieurement d'un montant de 342179,05

Débit	Crédit	31/12/2021	Débit	Crédit
29		Dépréciation actif courant	342179,05	
	78	Reprise sur provision		342179,05

3/Les créances :

A la clôture de l'exercice, l'entreprise a constaté qu'il est probable qu'une créance client ne sont pas recouvrable à cet effet, elle a constaté la provision suivante :

Débit	Crédit	31/12/2021	Débit	Crédit
685		Dotation aux amortissement, provisions et pertes de valeurs –actif courants	6575433 ,19	
	491	Provision pour dépréciation des comptes de client (Provision pour dépréciation du client ...)		6575433 ,19

4/ Les charge à payer :

A) Intérêt courus

Au 31/12/2021, l'entreprise à procéder à l'enregistrement comptable des intérêts a accumulés au titre de l'exercice, mais pas encore payé, comme ci-après

Débit	Crédit	31/12/2021	Débit	Crédit
661		Charge d'intérêts	2000000	
	518	Intérêts courus		2000000

B) La liquidation de IBS :

La clôture de l'exercice, l'entreprise contrôle la charge d'impôt sur le bénéfice se référant à l'exercice et qu'elle est tenue de la verser ultérieurement

Cette charge est constatative de toutes les sommes dues en matière d'ibs y compris les avances la constations de IBS du au titre de l'exercice 2021, faite comme suite :

Débit	Crédit	31/12/2021	Débit	Crédit
695		Impôt sur le bénéfice des sociétés	102734979,39	
	444	Etat impôt sur le résultat avances		70411756,50
	4446	Etat impôt sur le résultat (constations de l'ibs à payer)		32323222,90

Chapitre 3 : Analyse des travaux d'inventaire de l'entreprise

2.4-La balance générale après inventaire

A la fin de toutes les régularisations, on peut établir une balance générale après inventaire puisque la situation de tous les comptes est censée être exacte.

SECTION 03 : Etablissement du compte de résultat et détermination d'ibs

Cette section sera destinée à la détermination du résultat net de l'exercice ainsi que le résultat fiscal et la détermination de l'ibs.

3.1-Compte résultat :

Tableau n°21 : Compte de résultat

Désignations	Notes	2021	2020
Ventes et produits annexes	3.8.1	3 687 728 236,35	2 736 767 673,29
Variation stocks produits finis et en cours	3.8.2	8 988 960,61	400 282,85
Production immobilisée	3.8.3	44 372 424,57	51 377 483,54
Subventions d'exploitation		2 578 437,09	6 608 770,82
I - PRODUCTION DE L'EXERCICE		3 743 668 058,62	2 795 154 210,50
Achats consommés	3.9	2 483 277 546,06	1 625 274 908,98
Services extérieurs et autres consommations	3.10	207 157 286,41	177 143 592,98
II - CONSOMMATION DE L'EXERCICE		2 690 434 832,47	1 802 418 501,96
III - VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)		1 053 233 226,15	992 735 708,54
Charges de personnel	3.11	245 991 743,26	222 669 799,13
Impôts, taxes et versements assimilés	3.12	37 880 663,78	18 956 360,77
IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		769 360 819,11	751 109 548,65
Autres produits opérationnels	3.13	22 116 435,71	93 925 553,06
Autres charges opérationnelles	3.14	3 695 697,40	16 533 518,79
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	3.15	176 166 096,91	205 152 145,38
Reprise sur pertes de valeur et provisions		342 179,05	93 849,20
V - RESULTAT OPERATIONNEL		611 957 639,57	623 443 286,73
Produits financiers	3.16	10 290 041,30	27 982 101,22
Charges financières	3.16	47 404 737,30	40 821 306,99
VI - RESULTAT FINANCIER		- 37 114 696,00	- 12 839 205,76
VII - RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)		574 842 943,57	610 604 080,97
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	3.17	102 734 979,39	78 235 285,14
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	3.17	- 680 756,61	- 2 901 817,16
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 776 416 714,68	2 917 155 713,98
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 303 627 993,89	2 381 885 100,99
VIII - RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		472 788 720,79	535 270 612,99
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE		472 788 720,79	535 270 612,99

Nous constatons que l'entreprise est plus rentable financièrement en 2021 par rapport 2020

3.2-Détermination du résultat fiscal et IBS

Le résultat fiscal = Résultat comptable + Réintégrations - Déductions

Tableau n° 22: Tableau de détermination du résultat fiscal

I. Résultat net de l'exercice		Bénéfice	472 788 720,79
(compte de résultat)		Perts	
II. Réintégrations			
Charges des immeubles non affectés directement à l'exploitation			
Quote-part des cadeaux publicitaires non déductibles			
Quote-part du sponsoring et parrainage non déductibles			
Frais de réception non déductibles			
Cotisations et dons non déductibles			903 645,65
Impôts et taxes non déductibles			887 907,30
Provisions non déductibles			102 759 084,24
Amortissements non déductibles			1 053 384,88
Quote-part des frais de recherche développement non déductibles			
Amortissements non déductibles liés aux opérations de crédit bail (Preneur) (cf.art 27 de LFC 2010)			4 058 911,47
Loyers hors produits financiers (bailleur) (cf. Art 27 de LFC 2010)			-
Impôts sur le bénéfices des sociétés	Impôt exigible sur le résultat		102 734 979,39
	Impôt différé (variation)		- 680 756,62
Pertes de valeurs non déductibles			
Amendes et pénalités			7 500,00
Autres réintégrations			2 465 678,39
Total des réintégrations			214 190 334,71
III. Déductions			
Plus values sur cession d'éléments d'actif immobilisés (cf. Art 173 du CIDTA)			79 998,75
Les produits et les plus values de cession des action et titre assimilés ainsi que ceux des actions ou part d'opcvn cotées			
Les revenus provenant de la distribution des bénéfices ayant été soumis à l'impôt sur les bénéfices des sociétés ou expressément exonérés (cf.art 147 bis du CIDTA)			
Amortissements liés aux opérations de crédit (bailleur) (cf.art 27 de			

Chapitre 3 : Analyse des travaux d'inventaire de l'entreprise

LFC2010)		
Loyers hors charges financières (Preneur) (cf. Art 27 de LFC2010) annexe 09		1 685 313,51
Complément d'amortissements		
Autres déductions (paiements sur congés et primes provisionnées (Annexe 02)		94 287 512,42
Chiffre d'affaires sur exportations prorata 6,15 %		36 341 963,20
Prorata d'exonération de l'ibs 30,02% (clos le 31 janvier 2021)		13 873 849,76
Total des déductions		146 268 637,63
IV. Déficits antérieurs à déduire (cf. Art 147 du CIDTA)		
Déficit de l'année 20		
Déficit de l'année 20		
Total des déficits à déduire		
Résultat fiscal (I+II-III-IV)	Bénéfice	540 710 417,87
	Déficit	

3.2.1-l'impôt sur les bénéfices des sociétés IBS :

Calcul de l'impôt sur les bénéfices exercice 2021

IBS= le résultat fiscal \times 19%

IBS = 540 710 417 ,87 \times 19% = 102 734 979,40

Calcul des acomptes et le solde de liquidation :

Le 1^{er} acompte :

IBS 2019 X 30% \Rightarrow 78 235 285,14 \times 30% = 23 470 585,54DA

Ce premier acompte doit être versé au trésor public à partir de 20 février au 20 mars 2021

Le 2^{eme} acompte :

IBS 2020X 30% \Rightarrow 78 235 285,14 \times 30% =23 470 585,54 DA

Ce deuxième acompte doit être versé au trésor public à partir de 20 mai au 20 juin 2021

Le 3^{eme} acompte :

IBS 2020 X 30% \Rightarrow 78 235 285,14 \times 30% = 23 470 585,54 DA

Ce troisième acompte doit être versé au trésor public à partir de 20 octobre au 20 novembre 2021

Chapitre 3 : Analyse des travaux d'inventaire de l'entreprise

Le solde de liquidation :

SL = IBS - total des acomptes

SL = 102 734 979,40 – 70 411 756 ,62

SL= 32 323 222,78 DA

Le solde de liquidation doit être versé au trésor public avant le 20 Mai 2022.

Conclusion

Les comptables de La SARL GENERAL EMBALLAGE globalement ont respecté les principes comptables et les règles pour réaliser à la fin un travail d'inventaire appréciable et obtenir un résultat net qui reflète réellement une image fidèle et sincère de la situation financière de la société. Cependant, des quelques erreurs peuvent être constatées, oubliées et omission .

Dans le cas que nous avons étudié, nous avons constaté que La SARL GE a globalement respecté les principes comptables et les méthodes pour réaliser un bon travail et de présenter un résultat net qui reflète réellement une image fidèle et sincère de la situation financière de la société

Conclusion générale

Conclusion générale

Ce travail est le résultat de recherche et d'analyse d'inventaire au sein de l'entreprise la SARL GENERAL EMMBALLAGE, nous avons essayé de développer les investigations sur les travaux d'inventaire, à travers trois chapitres, nous avons étudié dans le premier chapitre, les concepts généraux de la comptabilité financière d'une manière générale et au deuxième chapitre nous l'avons consacré pour les étapes de déroulement des travaux de fin d'exercice, et le troisième chapitre récapitulatif et qui mis en pratique les deux premiers chapitre, est porté sur la place des travaux de fin de l'exercice et l'analyse d'inventaire, cas la SARL GENERALE EMBALLAGE .

Les concepts de la comptabilité financière ont connu un très fort développement lors des dernières années, la richesse de ces évolutions démontre largement la capacité d'adaptation de la technique comptable. Au sens strict, la comptabilité doit répondre à la nécessité de produire l'information financière, une telle information doit être compréhensible et exacte d'un point de vue international en raison de la globalisation économique et aussi pour répondre à la mondialisation des marchés, vu que son importance pour tous les partenaires de l'entreprise qui trouvent en comptabilité une source d'information irremplaçable. Elle leurs permet de s'informer sur la situation financière de l'entreprise et de ses résultats.

Les étapes poursuivis des travaux de fin d'exercice appelés aussi le processus de déroulement des travaux d'inventaire représentent une démarche très importante et un préalable indispensable à l'établissement des documents de synthèse dans une entreprise quel que soit sa nature ; commerciale, industrielle ou de service. Ces travaux consistent à dénombrer tous les biens et les dettes dans une entité, et passer ensuite des écritures de régularisation nécessaire pour la détermination du résultat de l'exercice et d'obtenir une image fidèle et sincère sur l'entreprise. Et pour la réalisation de ces travaux, il faudra respecter les principes comptables et les méthodes proposés par le système comptable financier

En effet, l'objectif recherché de ce travail à travers la démarche explorée est de s'assurer que les travaux d'inventaire sont effectués convenablement, ainsi qu'essayer d'analyser ces travaux et de tirer leurs atouts pour une entreprise.

On conclut, la SARL GENERAL EMMBALLAGE a globalement respecté les principes comptables et les méthodes pour réaliser un bon travail d'inventaire et de présenter un résultat net et qui reflète réellement une image fidèle et sincère de la situation financière de la société avec bien sûr quelques erreurs soit des opérations omises ou mal comptabilisée vu que la multitude des opérations traitées.

Espérant que ce travail contribuera à enrichir la connaissance des travaux d'inventaire selon le nouveau système comptable financier dans les entreprises privées algériennes ou même

Conclusion générale

publique, tout en souhaitant donc que ce travail mené à terme soit d'une grande utilité et servira également de bon guide pour ceux qui l'utiliseront à l'avenir

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage

1. ANTRAIGUES.D, (travaux de fin d'exercice - Les ajustements ou régularisations des comptes de charges et de produits-) Page 4.
2. DIABY. M, (Guide pratique des travaux de fin d'exercice), L'Harmattan, 2014, page 9, 10.11.
3. DUMALANEDE.E, (Comptabilité générale), 11^e édition, 2013.
4. DUMALANEDE.E, (Comptabilité générale conforme au SCF et aux normes IAS/IFRS), éditions BERTI, PARIS, 2009, page 9.
5. FOURASTIE J et F, (Les Arts Ménagers et QSJ, PUF), 1950.
6. GRANDGUILLOT. B et F (comptabilité générale), 11^e édition, 2013.
7. LAMBERT.E, (principes de comptabilisation), 2015.
8. LANGLOIS G ET F. MICHELIN, (Comptabilité financière), édition FOUCHER, VANVES, 2007.
9. ROBERT M, (comptabilité financière « Opérations d'inventaire en 28 fiches » DUNOD, 7^{eme} édition, paris 2007.
10. TAZDAIT. A, (Maitrise du système comptable financier), 1^{ere} édition 2009.

Mémoire

11. BENSEGHIR.A et CHAHIM, mémoire de fin de cycle « Les travaux de fin d'exercice et techniques d'élaboration des états financiers », 2014.
12. BENYEKHFLEF A « Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale », Revue du chercheur N°08/2010, P30, 31, 32.
13. BOUKESSAS. S «la mise en place d'un système de comptabilité analytique dans une entreprise algérienne », mémoire de magister, 2010.
14. ELMAGRAOUI S, mémoire de fin d'étude pour l'obtention d'une licence, Oran, 2012.
15. LOUNIS.H et ZENNOUCHE.I, les travaux d'inventaire, mémoire de fin de formation professionnelle, 2016.

16. OULD MER S, Université Ferhat ABBES –SETIF, « La normalisation comptable en Algérie : « Présentation du nouveau système comptable et financier », Revue des Sciences Économiques et de Gestion N°10, 2010, P29.
17. SMAILIO et AIDELS, « les travaux de fin d'exercice », mémoire de fin de formation, 2018
18. BENDALIM et KECHAH.L, « les travaux de fin d'exercice », mémoire de fin d'étude, université A.M. Bejaia, 2018/2019.

Texte et lois

19. Article 230 du JORA n°19 du 25mars 2009.
20. Article 3 et art 25 de la Loi n° 07-11 du 15 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 25 novembre 2007 portant système comptable financier.
21. Code de commerce : article10, 11, 12 et article 715 bis 4, art716 et 811.
22. Ministère des finances CNC ; le système comptable financier, Edition ENAG, Alger, 2009.
23. Rapport de présentation de PCN.

Sites internet

23. [Www.mf-dgc.gov.dz](http://www.mf-dgc.gov.dz).
24. [Www.sn1.dz](http://www.sn1.dz),
25. [Www.tifawt.com](http://www.tifawt.com)

Annexes

Annexe 01 : Bilan (actif)



SIÈGE SOCIAL & Usine d'Akbou: Z A C Taharacht Akbou 06001 – W. Bejaia – Algérie
 Tél. : 00 213 34 19 64 64 – Fax : 00 213 34 19 61 89
 contact@generalemballage.com
Usine SETIF: Z.E.A 3ème Tranche N° 15 B - BP 390 bis – 19000 SETIF
 Tél : 00 213 36 93 50 51 / Fax : 00 213 36 93 60 96
 setif.contact@generalemballage.com
Usine ORAN: ZI Hassi Ameur N° 04 - lot N°10 commune Hassi Bouarif 31121 Oran
 Tél. : 00 213 40 23 97 20 / Fax : 00 213 40 23 79 65
 oran.contact@generalemballage.com
 www.generalemballage.com

Actif

Désignation	Notes	Mt brut	Amortis / Prov	MT Nets 2022	MT Nets 2021
ACTIF IMMOBILISE (NON COURANT)	3.1				
Ecart d'acquisition (ou goodwill)					
Immobilisations incorporelles		27 312 497,16	22 693 339,09	4 619 158,07	5 345 589,64
Immobilisations corporelles		1 768 337 589,45	1 121 361 291,53	646 976 297,92	702 793 702,34
Terrains		92 591 931,45	-	92 591 931,45	59 591 931,45
Bâtiments		405 272 553,15	156 887 478,02	248 385 075,13	268 719 689,17
Autres immobilisations corporelles		1 270 333 813,50	964 473 813,51	305 859 999,99	374 342 790,37
Immobilisations en concession		139 291,35	-	139 291,35	139 291,35
Immobilisations encours		677 424 846,21		677 424 846,21	537 760 420,91
Immobilisations financières		13 312 388,09	1 500 000,00	11 812 388,09	10 806 410,98
Titres mis en équivalence. Entreprises associées				-	-
Autres participations et créances rattachées		1 500 000,00	1 500 000,00	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts et autres actifs financiers non courants		695 098,75	-	695 098,75	731 098,75
Impôts différés actif		11 117 289,33	-	11 117 289,33	10 075 312,22
TOTAL ACTIF NON COURANT		2 486 387 320,90	1 145 554 630,62	1 340 832 690,28	1 256 706 123,87
ACTIF COURANT					
Stocks et encours	3.2	710 507 991,47	1 052 773,28	709 455 218,19	563 036 863,41
Créances et emplois assimilés	3.3	-	-	-	-
Clients	3.3.1	1 081 573 856,07	28 274 531,86	1 053 299 324,21	741 137 594,27
Autres débiteurs	3.3.2	63 423 342,81	-	63 423 342,81	93 188 836,18
Impôts	3.3.3	8 583 095,73	-	8 583 095,73	34 661 861,82
Autres actifs courants		-	-	-	-
Disponibilités et assimilés		-	-	-	-
Placements et autres actifs financiers courants		24 000 000,00	-	24 000 000,00	54 000 000,00
Trésorerie	3.4	185 907 188,42	-	185 907 188,42	265 933 126,23
Chèques à l'encaissement	3.4	70 497 553,41	-	70 497 553,41	48 334 094,85
TOTAL ACTIF COURANT		2 144 493 027,92	29 327 305,15	2 115 165 722,78	1 800 292 376,75
TOTAL GENERAL ACTIF		4 630 880 348,82	1 174 881 935,76	3 455 998 413,06	3 056 998 500,62

Annexes 02 : Bilan (Passif)



SIÈGE SOCIAL & Usine d'Akbou: Z.A.C Taharacht Akbou 06001 – W. Bejaia – Algérie
Tél. : 00 213 34 19 64 64 – Fax : 00 213 34 19 61 89
contact@generalemballage.com
Usine SETIF: Z.E.A 3ème Tranche N° 15 B - BP 390 bis – 19000 SETIF
Tél : 00 213 36 93 50 51 / Fax: 00 213 36 93 60 96
setif.contact@generalemballage.com
Usine ORAN : ZI Hassi Ameur N° 04 - lot N°10 commune Hassi Bounif 31121 Oran
Tél. : 00 213 40 23 97 20 / Fax: 00 213 40 23 79 65
oran.contact@generalemballage.com
www.generalemballage.com

Passif

Désignations	Note	Mt nets 2022	Mt nets 2021
Capital émis	3.5	300 000 000,00	300 000 000,00
Capital non appelé		-	-
Primes et réserves- Réserves consolidées (1)	3.5	1 411 274 127,35	1 326 003 521,86
Ecarts de réévaluation		-	-
Ecart d'équivalence (1)		-	-
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	3.5	472 788 720,79	535 270 612,99
Autres capitaux propres - Report à nouveau	3.5		
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I	3.5	2 184 062 848,14	2 161 274 134,84
PASSIFS NON COURANTS	3.6		
Emprunts et dettes financières	3.6	224 925 040,12	249 836 253,64
Impôts (différés et provisionnés)	3.6	9 738 648,24	9 377 427,75
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II		234 663 688,36	259 213 681,39
PASSIFS COURANTS	3.7		
Fournisseurs et comptes rattachés	3.7.1	405 392 827,94	158 511 385,30
Impôts	3.7.2	42 293 700,54	34 629 844,14
Autres dettes	3.7.3	83 257 197,97	75 276 038,50
Trésorerie Passif	3.7.4	506 328 150,11	368 093 416,45
TOTAL PASSIFS COURANTS III		1 037 271 876,56	636 510 684,39
TOTAL GENERAL PASSIF		3 455 998 413,06	3 056 998 500,62

Annexe 03 : Tableau des comptes de résultat



SIÈGE SOCIAL & Usine d'Akbou: Z A C Taharacht Akbou 06001 – W. Bejaia – Algérie
Tél. : 00 213 34 19 64 64 – Fax : 00 213 34 19 61 89
contact@generalemballage.com
Usine SETIF: Z.E.A 3ème Tranche N° 15 B - BP 390 bis – 19000 SETIF
Tél : 00 213 36 93 50 51 / Fax : 00 213 36 93 60 96
setif.contact@generalemballage.com
Usine ORAN : ZI Hassi Ameur N° 04 - Ilot N°10 commune Hassi Bounif 31121 Oran
Tél. : 00 213 40 23 97 20 / Fax: 00 213 40 23 79 65
oran.contact@generalemballage.com
www.generalemballage.com

Désignations	Notes	2021	2020
Ventes et produits annexes	3.8.1	3 687 728 236,35	2 736 767 673,29
Variation stocks produits finis et en cours	3.8.2	8 988 960,61	400 282,85
Production immobilisée	3.8.3	44 372 424,57	51 377 483,54
Subventions d'exploitation		2 578 437,09	6 608 770,82
I - PRODUCTION DE L'EXERCICE		3 743 668 058,62	2 795 154 210,50
Achats consommés	3.9	2 483 277 546,06	1 625 274 908,98
Services extérieurs et autres consommations	3.10	207 157 286,41	177 143 592,98
II - CONSOMMATION DE L'EXERCICE		2 690 434 832,47	1 802 418 501,96
III - VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)		1 053 233 226,15	992 735 708,54
Charges de personnel	3.11	245 991 743,26	222 669 799,13
Impôts, taxes et versements assimilés	3.12	37 880 663,78	18 956 360,77
IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		769 360 819,11	751 109 548,65
Autres produits opérationnels	3.13	22 116 435,71	93 925 553,06
Autres charges opérationnelles	3.14	3 695 697,40	16 533 518,79
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	3.15	176 166 096,91	205 152 145,38
Reprise sur pertes de valeur et provisions		342 179,05	93 849,20
V - RESULTAT OPERATIONNEL		611 957 639,57	623 443 286,73
Produits financiers	3.16	10 290 041,30	27 982 101,22
Charges financières	3.16	47 404 737,30	40 821 306,99
VI - RESULTAT FINANCIER		- 37 114 696,00	- 12 839 205,76
VII - RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)		574 842 943,57	610 604 080,97
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	3.17	102 734 979,39	78 235 285,14
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	3.17	- 680 756,61	- 2 901 817,16
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 776 416 714,68	2 917 155 713,98
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 303 627 993,89	2 381 885 100,99
VIII - RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		472 788 720,79	535 270 612,99
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE		472 788 720,79	535 270 612,99

Annexe 04 : Tableau de détermination du résultat fiscal

I. Résultat net de l'exercice	Bénéfice	472 788 720,79
(compte de résultat)	Perts	
II. Réintégrations		
Charges des immeubles non affectés directement à l'exploitation		
Quote-part des cadeaux publicitaires non déductibles		
Quote-part du sponsoring et parrainage non déductibles		
Frais de réception non déductibles		
Cotisations et dons non déductibles		
903 645,65		
Impôts et taxes non déductibles		
887 907,30		
Provisions non déductibles		
102 759 084,24		
Amortissements non déductibles		
1 053 384,88		
Quote-part des frais de recherche développement non déductibles		
Amortissements non déductibles liés aux opérations de crédit bail (Preneur) (cf.art 27 de LFC 2010)		
4 058 911,47		
-		
Loyers hors produits financiers (bailleur) (cf. Art 27 de LFC 2010)		
Impôts sur le bénéfices des sociétés	Impôt exigible sur le résultat	102 734 979,39
	Impôt différé (variation)	- 680 756,62
Pertes de valeurs non déductibles		
Amendes et pénalités		
7 500,00		
Autres réintégrations		
2 465 678,39		
Total des réintégrations		
214 190 334,71		
III. Déductions		
Plus values sur cession d'éléments d'actif immobilisés (cf. Art 173 du CIDTA)		
79 998,75		
Les produits et les plus values de cession des action et titre assimilés ainsi que ceux des actions ou part d'opcvn cotées		
Les revenus provenant de la distribution des bénéfices ayant été soumis à l'impôt sur les bénéfices des sociétés ou expressément exonérés (cf.art 147 bis du CIDTA)		
Amortissements liés aux opérations de crédit (bailleur) (cf.art 27 de LFC2010)		
Loyers hors charges financières (Preneur) (cf. Art 27 de LFC2010) annexe 09		
1 685 313,51		

Complément d'amortissements		
Autres déductions (paiements sur congés et primes provisionnées (Annexe 02)		94 287 512,42
Chiffre d'affaires sur exportations prorata 6,15 %		36 341 963,20
Prorata d'exonération de l'IBS 30,02% (clos le 31 janvier 2021)		13 873 849,76
Total des déductions		146 268 637,63
IV. Déficits antérieurs à déduire (cf. Art 147 du CIDTA)		
Déficit de l'année 20		
Déficit de l'année 20		
Total des déficits à déduire		
Résultat fiscal (I+II-III-IV)	Bénéfice	540 710 417,87
	Déficit	

Table de matière

Remerciements

Dédicace

Liste des abréviations

Liste des tableaux et des figures

Sommaire

Introduction générale.....	01
CHAPITRE I :Concepts généraux sur la comptabilité	03
Introduction	03
Section 01: Notions sur la comptabilité	03
1.1-Historique de la comptabilité	03
1.2-Les différents types de comptabilité.....	06
1.3- La définition de la comptabilité financière	06
1.4- Le domaine d'application de la comptabilité financière	07
1.5- Les utilisateurs de l'information comptable	07
1.6- Les objectifs et l'utilité de la comptabilité financière	07
1.6.1- Les objectifs de la comptabilité financière	07
1.6.2-l'utilité de la comptabilité financière	07
1.7- Les approches de la comptabilité financière	08
1.8- les principes de la comptabilité	08
1.9-Les principaux documents de comptabilité	10
1.9.1-Le bilan	10
1.9.2-Le livre journal	11
1.9.3-La balance	11
1.9.4-Le compte de résultat (CR)	12
Section 02:La normalisation comptable	13
2.1-Genèse des normes comptables	13
2.2-Les objectifs de la normalisation comptable	16
2.2.1-La mise en place du SCF	16
2.2.2-Cadre conceptuel du SCF	17
2.3- Les principes et conventions utilisés par le SCF	17
2.3.1- Méthodes comptables, comptabilité et états financiers.....	17
2.3-2 Les hypothèses sous-jacentes à la préparation des états financiers	19
2.4-La nomenclature et le fonctionnement des comptes du SCF	19
2.4.1- Principes du plan des comptes	19

2.4.2- Le cadre obligatoire des comptes	20
Section 03 :La normalisation comptable en Algérie et les fonctions de la comptabilité	20
3.1-Définition de la normalisation comptable	20
3.2-Le modèle Algérien de normalisation	21
3.3-Les Objectifs du SCF	21
3.4-Les caractéristiques du SCF	22
3.5-Le champ d'application du SCF	22
3.6-Les fonction de la comptabilité	23
3.6.1-La fonction financière	23
3.6.2-La fonction économique	23
3.6.3-La fonction juridique	23
3.6.4-La fonction fiscale	23
3.6.5-La fonction sociale	24
Conclusion	24
Chapitre II : processus de déroulement des travaux d'inventaire	25
Introduction	25
Section 01 : Notions de base sur les travaux de fin d'exercice	25
1.1-l'inventaire et la loi algérienne	25
1.2-Définition des travaux de fin d'exercice	26
1.3-Objectifs des travaux de fin d'exercice	26
1.4-Les avantages des travaux de fin d'exercice	26
1.5-l'utilité des travaux de fin d'exercice	27
1.6-Travaux extra comptables	27
1.6 .1-Les avantages d'inventaire extra comptable	27
1.6.2- Déroulement de l'inventaire extra-comptable	27
1.6.2.1-Inventaire des immobilisations	28
1.6.2.2-Inventaire des stocks	32
1.6.2.3- l'inventaire des créances	35
1.6.2.4-Etats des dettes	37
1.6.2.5-Etats des titres	38
1.6.2.6-Situation de caisse.....	39
1.6.2.7-Inventaire des produits et charges.....	40
Section 02 : Les travaux comptables	41
2.1-Les amortissements	41

2.1.1-Définition des amortissements	41
2.1.2-Rôle de l'amortissement	42
2.1.3-La durée d'amortissement des immobilisations	42
2.1.4- Plan d'amortissement	42
2.1.5-Les principes comptables de l'amortissement	43
2.1.6-Les différents modes d'amortissement	43
2.1.7-Les éléments amortissables	44
2.1.8-Les éléments non amortissables.....	44
2.1.9-l'enregistrement comptable des amortissements	44
2.2-Les provisions	45
2.2.1-Les différentes provisions	45
2.3-Les pertes de valeur	46
2.3.1-Perte de valeur des stocks	46
2.3.2-Perte de valeur sur comptes des tiers	47
2.3.3-Perte de valeur des comptes de clients	47
2.3.4-Pertes sur créances irrécouvrables	47
2.3.5-Perte de valeur sur immobilisation	48
2.3.6-Perte de valeur sur actif financier	48
2.4-Reprise sur pertes de valeurs et provision	48
2.5-Les états de rapprochement	49
2.6-La régularisation des comptes de charges et des produits	50
2.6.1-La régularisation des comptes des charges	51
2.6.2-La régularisation des comptes des produits	52
Section 03 : Etablissement des états financiers	53
3.1-Objectifs des états financiers	53
3.2-Caractéristique des états financiers	53
3.3-Les éléments des états financiers	53
3.3.1-Le bilan comptable	53
3.3.2-Le compte de résultat CR	56
3.3.3-Tableau de flux de trésorerie	58
3.3.4-l'état de variation des capitaux propres	60
3.3.5- Annexe	61
Conclusion	63

Chapitre III : Analyse de travaux d'inventaire de l'entreprise générale emballage

Akbou

Introduction	64
Section 01 : Historique et la création de l'entreprise	64
1.1-Fiche représentative de la société « Général Emballage »	64
1.2- Historique	64
1.3-présentation de la SPA Générale Emballage	67
1.3.1-Raison sociale	67
1.3.2-Son activité	67
1.3.3-les mission de l'entreprise	67
1.4-l'organigramme de l'entreprise	69
Section 02 : Les écritures d'inventaire de la SARL GE	73
2.1-La balance avant inventaire	73
2.2-Inventaire au 31/12/2021 de la SARL GE	73
2.3-Les écritures d'inventaire de la SARL GE	73
2.3.1-Ajustement des comptes d'actif et de passif	73
2.4-La balance générale après inventaire	76
Section 03 : Etablissement du compte de résultat et détermination d'ibs	76
3.1-Compte résultat	76
3.2-Détermination du résultat fiscal et IBS	77
3.2.1-l'impôt sur les bénéfices des sociétés IBS	78
Conclusion.....	79
Conclusion générale	80
Bibliographie.....	82
Annexes	

Résumé :

Durant notre stage d'un mois au sein de l'entreprise GENERAL EMBALLAGE SPA, nous avons traité le sujet des «travaux de fin d'exercice», le choix de ce thème a été motivé par l'importance de ces travaux dans le processus comptable au sein d'une entreprise, car ils forment un argument primordial pour assurer la fiabilité des informations financières d'une entreprise et sa conformité aux normes comptables en vigueur.

Les travaux de fin d'exercice servent à réaliser les différentes opérations dites de clôture pour permettre l'arrêt de l'exercice et l'établissement des tableaux de synthèse comptable (bilan, tableau de compte de résultat et tableaux annexes) et la liasse fiscale.

Son processus consiste tout d'abord à réaliser une balance avant inventaire, puis à procéder à un comptage ou un inventaire de tout ce que l'entreprise possède, afin de constater les erreurs significatives, ensuite passer les écritures de régularisation concernant les amortissements, les provisions, les charges et les produits, pour enfin établir une balance après inventaire pour dégager le résultat net.

Ce travail d'inventaire est distinct des opérations courantes et n'est effectué qu'une fois par an à la fin de l'exercice comptable en vue d'atteindre différents objectifs :

- l'objectif comptable : Il s'agit de déterminer le résultat comptable (bénéfice ou perte), et d'établir les états financiers requis par le SCF

- ; • l'objectif fiscal : Il vise à établir le résultat fiscal pour le calcul de l'impôt à payer.

Le résultat fiscal peut être différent du résultat comptable

. **Mots clé** : Travaux de fin d'exercice, Résultat comptable et fiscale, Etats financiers, Clôture des comptes, Entreprise akbou GENERAL EMBALLAGE.

Summary

During our one-month internship at MORTERO SPA, we dealt with the subject of "year-end work", the choice of this theme was motivated by the importance of this work in the accounting process within a company, because it forms an essential argument to ensure the reliability of a company's financial information and its compliance with the accounting standards in force.

The year-end work is used to carry out the various operations known as closing to allow the end of the fiscal year and the establishment of the accounting summary tables (balance sheet, income statement table and annex tables) and the tax return.

Its process consists first of all in carrying out a balance before inventory, then in proceeding to a counting or an inventory of all that the company possesses, in order to note the significant errors, then to pass the entries of regularization concerning the depreciations, the provisions, the expenses and the products, to finally establish a balance after inventory to release the net result.

This inventory work is distinct from the current operations and is carried out only once a year at the end of the accounting period in order to achieve different objectives:

- The accounting objective: It is to determine the accounting result (profit or loss), and to establish the financial statements required by the SCF;

- The tax objective: It aims at establishing the tax result for the calculation of the tax payable. The tax result may be different from the accounting result.

Key words: Year-end work, Accounting and tax result, Financial statements, Closing of account, Company of akbou